ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa اديس ابابا

CM/875 (XXXI)
PART. II

CONSEIL DES MINISTRES
31EME SESSION ORDINAIRE
KHARTOUM, Soudan, 7 - 15 JUILLET

# RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

## ADMINISTRATIF

## COUVRANT LA PERIODE DE FEVRIER 1978 A JUIN 1978

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

# TABLE DES MATIERES

| | PAGES |
|---|---|
| NOTE INTRODUCTIVE..... | 1 |
| PREMIERE PARTIE | |
| - Activités dans le Domaine Politique et de la Décolonisation..... | 3 - 19 |
| DEUXIEME PARTIE | |
| - Activités dans le Domaine Economique, Social et de la Coopération..... | 20 - 50 |
| TROISIEME PARTIE | |
| - Activités dans le Domaine de la Science, de la Culture et de la Santé..... | 51 - 58 |
| QUATRIEME PARTIE | |
| - Activités dans le Domaine Administratif, Financier et Institutionnel..... | 59 - 85 |

## NOTE INTRODUCTIVE

1. Conformément à l'Article 15 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres et aux dispositions du Règlement du Secrétariat Général, le Secrétaire Général Administratif a l'honneur de vous exposer les principales activités du Secrétariat au cours de la période allant de Février 1978 date de la tenue de la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres à Juin 1978.

2. Ce rapport d'activités comporte deux parties : la première partie est consacrée à l'introduction au Rapport d'Activités, alors que la deuxième partie passe en revue des activités de l'Organisation au cours de la période sous examen.

3. Conformément aux dispositions de l'Article 6 et 14 du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres et aux résolutions pertinentes de l'Organisation, la deuxième session annuelle du Conseil des Ministres traite en particulier de questions d'ordre politique et de la décolonisation.

4. Ce rapport traitera plus particulièrement des activités de l'Organisation et de son Secrétariat Général dans les domaines Politique et de la Décolonisation ; il sera de même question des activités dans les domaines des Affaires Economiques, Sociales et de la Coopération ; de la Science, de la Culture et de la Santé ; enfin Administratif, Financier et Institutionnel.

Il convient de signaler que comme à l'accoutumé le présent rapport donne dans des documents sectoriels de plus amples détails sur les activités du Secrétariat Général de l'Organisation au cours de la période qui sépare la 30 ème Session Ordinaire de celle de la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

# PREMIERE PARTIE

## ACTIVITES DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DE LA DECOLONISATION

## ~~PREMIERE PARTIE~~

## ACTIVITES DANS LE DOMAINE POLITIQUE ET DE LA DECOLONISATION

5. Les activités dans le domaine Politique et de la Décolonisation pendant la période sous examen ont été consacrées à l'application des résolutions et décisions adoptées par les différentes instances politiques de l'Organisation

6. Des rapports détaillés et séparés du présent rapport sont présentés à l'examen de la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Ils concernent : la décolonisation, les sanctions contre le régime minoritaire de l'Afrique du Sud, le rapport de la Mission de l'OUA auprès des pays producteurs de pétrole, le problème des Réfugiés en Afrique, la question du Moyen-Orient et de la Palestine, le rapport de la mission de l'OUA aux pays de la Ligne de Front le rapport sur l'Ile Comorienne de Mayotte et le rapport des différentes Commissions de Médiation sur les conflits Ethiopie/Somalie, Ethiopie/Soudan et Tchad/Libye.

### SECTION DE LA DECOLONISATION

a) **Zimbabwé**

7. Au cours de la période sous examen le Secrétariat a enregistré l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la Résolution 415 (1977) qui endossait le plan Anglo-Américain de règlement de la question du Zimbabwé.

Au cours de cette même période, les Chefs d'Etat des pays de Première Ligne ont accueilli favorablement le plan Anglo-Américain mais ont recommandé plus tard l'intensification de la lutte armée sous la direction du

Front Patriotique pour l'avènement d'une indépendance réelle et l'établissement d'un gouvernement représentatif ; cette recommandation fait suite à l'intransigeance de Ian Smith qui avec son plan de règlement interne s'entête à ne pas vouloir associer le Front Patriotique à de réelles négociations.

D'un autre côté les leaders du Front Patriotique ont rencontré en Janvier 1978 dans l'Ile de Malte les représentants de la Grande-Bretagne et des Etats Unis co-auteurs du plan de règlement. Leurs entretiens qui se sont renouvelés à Dar-es-Salaam quelques mois après ont surtout permis de localiser les points de désaccord.

8. b) <u>L'assistance aux Etats de la Ligne de Front : Botswana, Mozambique et Zambie</u>

En application de la Résolution CM/Res. 577 (XXIX) et des décisions consécutifs adoptées par le Comité des Dix, qui a été mis sur pied par la Résolution sus-mentionnée, les Sous-Comités du Comité des Dix ont visité le Botswana, le Mozambique et la Zambie du 10 au 17 Avril 1978.

9. Le Secrétariat a assisté le sous-comité dans sa mission dont le but était d'évaluer les besoins financiers et économiques des pays de la Ligne de Front de même que leurs besoins en matière de défense en raison des difficultés auxquelles ils ont dû et continuent à faire face suite aux agressions répétées perpétrées par le régime illégal et raciste de la Rhodésie du Sud.

10. En conséquence, les sous-comités ont eu des discussions approfondies avec les Responsables des Etats de la Ligne de Front et sur la base de ces conversations un rapport a été rédigé à l'attention de la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Il faut indiquer ici que la délégation de l'OUA a été accueillie au cours de sa mission par les Chefs d'Etat du Botswana, du Mozambique et de Zambie.

c) Déclaration du Secrétaire Général Administratif sur l'Année Internationale Anti-Apartheid (Afrique du Sud)

11. A l'occasion du lancement de l'Année Internationale Anti-Apartheid, le Secrétaire Général Administratif a fait une déclaration dans laquelle il a dénoncé le système odieux et inhumain de l'apartheid. Tout en assurant la Communauté Mondiale que la proclamation de l'Année Internationale anti-apartheid stimulera le peuple combattant pour la liberté et la justice, le Secrétaire Général de l'OUA a condamné sans réserve la politique raciste de Bantoustanisation.

d) L'Agression de l'Afrique du Sud contre la République Populaire d'Angola

12. L'agression de l'Afrique du Sud raciste, contre la République Populaire d'Angola en fin Avril début Mai a été sévèrement condamnée par le Secrétariat Général.

13. Dans sa condamnation de cette agression, le Secrétariat a rappelé les dispositions de la Résolution AHG/Res. 80 (XIII) adoptée par la 13ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui entre autres réaffirmait que "toute attaque contre un pays de la Ligne de Front est une attaque contre l'Afrique entière". De plus, le Secrétariat a renouvelé son appel à la Communauté

Internationale pour que soit accru le soutien politique, matériel, militaire à la SWAPO, seul représentant légitime des populations de la Namibie.

e) Namibie

14. On se rappelle que la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement a entériné à Libreville, Gabon, en Juillet 1977, la Résolution CM/Res. 552(XXIX) sur la Namibie qui, entre autres, recommandait la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour discuter de la situation explosive qui prévaut en Namibie et qui constitue une menace à la paix et à la sécurité du Continent Africain en raison de l'occupation illégale continue du territoire par l'Afrique du Sud, en violation de son statut international.

15. Le Groupe Africain à l'ONU a réussi en collaboration avec d'autres groupes, à amener le Secrétariat Général de l'ONU à convoquer la 9ème Session Extraordinaire sur la Namibie du 22 Avril au 3 Mai 1978. Le Premier Ministre Gabonais et un nombre important de Ministres Africains des Affaires Etrangères ont pris part à la session extraordinaire pour exposer clairement la position de l'OUA sur la Namibie.

16. La Session Extraordinaire a également examiné la Déclaration sur la Namibie préparée par le Conseil sur la Namibie au cours de la réunion qu'il a tenu à Lusaka du 20 au 23 Mars 1978. La Déclaration qui était un programme d'action a été adopté par 119 voix pour, zéro contre et 21 abstentions.

17. Au moment de la réunion de l'Assemblée Générale, l'Afrique du Sud a annoncé qu'elle acceptait les propositions des cinq membres occidentaux du Conseil de Sécurité (le Groupe de Contact sur la Namibie). Les débats de l'Assemblée Générale ont par conséquent été dominés par les propositions du Groupe des Cinq. La SWAPO a demandé des éclaircissements sur le statut de Walvis Bay, qui est considéré par l'OUA comme par la SWAPO comme une partie intégrante de la Namibie mais sur laquelle les propositions du Groupe des Cinq sont restées silencieuses sur le rôle exact du Représentant des Nations Unies en Namibie et sur le lieu exact de stationnement des 1.500 soldats sud-africains acceptés par la SWAPO.

18. Des discussions plus poussées entre la SWAPO et le Groupe de Contact étaient prévues sur les questions sus-mentionnées lorsque, la nouvelle de l'invasion barbare des camps de la SWAPO en Angola par l'Afrique du Sud a été connue. Dans ces conditions, la SWAPO n'avait d'autre choix que de suspendre les pourparlers prévus.

19. A la suite de l'invasion sud-africaine, le Conseil de Sécurité s'est réuni les 5 et 6 Mai 1978 pour examiner la plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud. La Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil à la fin de ses délibérations condamnait l'agression sud-africaine et lançait un avertissement à l'Afrique du Sud, la répétition de tels actes pouvant entraîner l'imposition de sanctions économiques contre elle.

SECTION DES SANCTIONS

20. Dans le rapport sur les sanctions qui fait l'objet d'un point spécifique à l'Ordre du Jour, l'accent a été mis sur les différentes violations des sanctions contre les régimes minoritaires blancs de la Rhodésie du Sud et de l'Afrique du Sud, dans les domaines politique, économique, militaire, des sports, de l'émigration et du tourisme ; en outre une étude est présentée sur l'impact de l'application des sanctions par la Communauté Internationale sur ces pays.

21. Le Secrétariat Général a fait parvenir aux pays occidentaux (France, Israël, Japon, Allemagne Fédérale) les résolutions adoptées par la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres par lesquelles l'OUA exprime son inquiétude et condamne la collaboration de ces pays avec les régimes minoritaires d'Afrique Australe principalement dans le domaine militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud (CM/Res. 590 (XXIX).

22. En application de la Résolution CM/Res. 553 (XXIX), le Comité des Sept de l'OUA a visité les pays de l'OPEC pour discuter des voies les plus concrètes pour appliquer l'embargo pétrolier contre les régimes minoritaires d'Afrique Australe. Malgré le refus de l'Iran de recevoir la Mission, l'initiative a eu des aspects positifs et il faut espérer que le Comité des Sept sera transformé en Comité permanent afin de veiller au respect des sanctions et à l'enregistrement de leurs violations.

23. Comme par le passé, les contacts ont été maintenus avec les Mouvements Anti-Apartheid ; ceux -ci continuent à apporter leur soutien actif à la cause de la libération de l'Afrique et aux combat pour la justice et la dignité humaine ; ces mouvements ont exposé dans leurs pays respectifs les violations des sanctions contre les régimes minoritaires d'Afrique Australe et les violations des droits humains dans cette région;que cela soit sous forme de manifestations ou d'écrits dans les journaux et périodiques.

En particulier le Mouvement Anti-Apartheid Belge a organisé les 21 et 22 Avril 1978 des manifestations à l'occasion de l'Année Internationale contre l'Apartheid ; à ces manifestations ont été invités tous les Mouvements anti-apartheid européens ainsi que l'OUA.

BUREAU DE PLACEMENT ET EDUCATION DES REFUGIES AFRICAINS (BPERA)

24. Au cours de la période sous examen, les activités du BPERA ont été ralenties du fait du redéploiement du personnel de ce service à la suite de la découverte de malversations financières au niveau de ce Bureau. La 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres a eu à examiner cette situation et le Secrétariat s'est attelé à faire redémarrer ce Bureau sur des bases nouvelles et saines.

25. Il faut relever que le fait que les comptes du BPERA aient été gelés pendant un certain temps a gêné l'aide apportée aux étudiants réfugiés, bénéficiaires de bourses d'étude de ce Bureau, le paiement des honoraires aux Correspondants Nationaux de même que le financement des publications ont été affectés par la situation financière.

26. Dans son plan de réorganisation et de renforcement du BPERA, le Secrétariat a sollicité et obtenu du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés les services d'un consultant dans le domaine social et ce pour une période de 18 mois.

Des discussions préliminaires ont eu lieu entre le Directeur Intérimaire du BPERA et le Consultant Social sur les nouveaux domaines de coopération entre nos deux Institutions. Il faut espérer que les services du nouveau Consultant du Haut Commissariat des Nations Unies contribueront à une rapide reprise des activités du BPERA.

27. Malgré ces difficultés conjoncturelles, le BPERA a pris part aux réunions du Comité des Programmes qui prépare la Conférence de 1979 sur les Réfugiés Africains ; cette conférence doit réétudier le problème des Réfugiés et faire des recommandations en vue d'initier des programmes plus adéquats en faveur des réfugiés.

SITUATION AU MOYEN ORIENT ET LA QUESTION DE LA PALESTINE

28. Conformément aux différentes résolutions des Conseils des Ministres de l'OUA, le Secrétariat Général a suivi de près les développements de la situation au Moyen-Orient.

29. Celle-ci demeure explosive et constitue une menace à la paix et à la stabilité dans cette région en raison de l'intransigeance d'Israël qui a récemmen agressé le Liban causant de lourdes pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Ces opérations militaires d'Israël ont eu comme résultat l'occupation du Sud Liban.

30. La Communauté Internationale a vivement condamné l'agression israélienne contre le Liban et a enjoint Israël à se retirer immédiatement de ce pays. Une force des Nations Unies comprenant des contingents Africains stationnent actuellement au Liban pour veiller au retrait d'Israël du Sud Liban et au maintien de la paix dans cette région.

31. L'OUA continue d'apporter son soutien ferme aux pays Arabes dont le territoire est occupé par Israël et au peuple Palestinien dans sa lutte légitime pour la reconquête de ses droits.

AFFAIRES POLITIQUES GENERALES

32. L'année qui s'écoule a été particulièrement marquée, sur le plan politique, par les efforts que le Secrétariat Général a déployés et continue de déployer, de concert avec les Comités des Bons Offices, pour régler les différends qui existent entre certains Etats frères, à savoir l'Ethiopie et la Somalie ; l'Ethiopie et le Soudan, et enfin le Tchad et la Libye.

DIFFEREND ENTRE L'ETHIOPIE ET LA SOMALIE

33. Le Comité de Bons Offices Ethiopie/Somalie, créé en 1973 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, s'est réuni à Libreville, Gabon, du 5 au 8 Août 1977 au niveau Ministériel, sous la présidence de Son Excellence Alhaji SHINKAFI, Commissaire aux Affaires Intérieures de la République Fédérale du Nigéria.

34. Après avoir entendu les déclarations faites par le Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique de Somalie et le Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Militaire Provisoire de l'Ethiopie Socialiste, le Comité de Bons Offices a, dans ses recommandations :

a) réaffirmé les Résolutions AHG/Res. 16(I) et AHG/Res. 27(II) qui engagent les Etats membres, conformément à la Charte de l'OUA, à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance, aussi bien qu'à adhérer aux principes fondamentaux de non-violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres.

b) invité les deux parties en conflit à mettre fin aux hostilités.

c) condamné l'ingérence de toute puissance étrangère, en particulier celle de puissances extra-africaines, dans les affaires intérieures des Etats membres de l'OUA et a invité tous les Etats membres de l'OUA à rejeter de telles ingérences indésirables conformément à la décision du 14ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et à s'abstenir d'entreprendre toute action susceptible d'entraver la réalisation d'une compréhension mutuelle entre les parties en conflit.

d) enfin recommandé que le Président du Comité de Bon Offices entreprenne des contacts avec les Chefs d'Etat d'Ethiopie et de So en vue de parvenir à l'arrêt des hostilités et de créer un climat propice à la recherche d'une solution pacifique du problème.

35. Depuis la tenue de cette session, le Président du Comité de Bons Office ainsi que le Secrétariat Général de l'OUA n'ont pas ménagé leurs efforts pour poursuivre des consultations avec les Chefs d'Etat d'Ethiopie et de Somalie en vue de parvenir à l'arrêt des hostilités et de créer un climat propice à la recherche d'une solution pacifique du problème, conformément à la recommanda de Libreville.

36. Une réunion du Comité de Bons Offices Ethiopie/Somalie avait été prévue pour la mi-Avril 1978 à Lagos, au Nigéria, mais elle a été reportée à une date ultérieure pour permettre encore au Président du Comité Ad Hoc de poursuivre ses consultations.

## DIFFEREND ENTRE L'ETHIOPIE ET LE SOUDAN

37. La Commission de Médiation Ethiopie/Soudan s'est réunie en sa première Session au niveau Ministériel le 12 Août 1977 sous la présidence de S.Exc. Monsieur Martin BONGO, Ministre des Affaires Etrangères du Gabon.

38. L'Ethiopie, l'une des deux parties au conflit s'était fait représenter mais le Soudan, s'appuyant sur sa demande de tenir la réunion à la fin d'Août s'était absenté.

39. En l'absence du Soudan, la Commission de Médiation, après en avoir délibéré, avait décidé de renvoyer ses travaux à une date qui serait mutuellement acceptable aux deux parties en conflit et à ses membres.

40. Après consultations entre les deux parties au conflit, les membres de la Commission et le Secrétariat Général de l'OUA, la ville de Freetown en Sierra Léone avait réuni les suffrages pour la tenue de la réunion du Comité de Médiation de l'OUA Ethiopie/Soudan.

41. Le Comité Ad Hoc de Médiation Ethiopie/Soudan qui s'est réuni en sa deuxième session à Freetown, Sierra Léone du 12 au 15 Décembre 1977 a posé des bases solides d'une entente entre les deux pays en dispute.

42. En effet, prenant en considération les déclarations faites par les Chefs de délégations de l'Ethiopie et du Soudan, le Comité Ad Hoc a :

a) réaffirmé les dispositions de la Résolution AHG/Res. 27(II) qui engage les Etats membres à respecter et à appliquer les princip fondamentaux de la Charte et notamment de non violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres.

b) réaffirmé en outre la Résolution du 14ème Sommet Ordinaire qui invite tous les Etats Africains à s'abstenir de recourir à l'intervention étrangère par le règlement des conflits entre Etats Africains, surtout de s'abstenir de recourir à toutes puissances extra-africaines.

c) recommandé la réunion le plus tôt possible du Comité Consultatif Mixte Soudano-Ethiopien sous les auspices du Comité Ad Hoc de Médiation.

d) exhorté les deux Gouvernements d'Ethiopie et du Soudan de s'abstenir de tout acte ou omission susceptible d'aggraver la situation.

43. Depuis la médiation de Freetown, le Président du Comité de Médiation a poursuivi ses consultations en vue d'appliquer les dispositions de la recommandation de Freetown plus particulièrement la disposition recommandant la tenue da les meilleurs délais de la réunion de la Commission Mixte Soudano/Ethiopienne s les auspices du Comité Ad Hoc afin de résoudre les problèmes pendants entre les deux pays, notamment les problèmes des réfugiés, conformément à la conven de l'OUA en ce domaine.

44. La réunion de ce Comité Consultatif Mixte Soudano/Ethiopienne prévue d'abord pour début Avril 1978 à Freetown, ensuite pour le 18 Mai à Nairobi, a été reportée à une date yltérieure.

## DIFFEREND ENTRE LE TCHAD ET LA LIBYE

45. Le Comité Ad Hoc sur le différend Tchad/Libye s'est réuni au niveau Ministériel du 10 au 11 Août 1977 à Libreville, Gabon sous la présidence de S.Exc. Martin BONGO, Ministre Gabonais des Affaires Etrangères.

46. Le Comité, après avoir entendu les déclarations faites par les délégations du Tchad et de la Jamahiriya Libyenne, a décidé la constitution d'un sous-comité d'experts juristes et cartographes chargés d'étudier le problème entre les deux Etats dans tous ses aspects.

47. Ces experts et Cartographes seraient désignés par les Etats membres de la Commission et travailleraient sous l'autorité du Président du Comité.

48. En dépit des efforts déployés par le Président du Comité pour la tenue de la réunion du sous-comité précité, d'abord en mi-Janvier 1978 ensuite en mi-Février , les experts juristes et cartographes désignés à cet effet n'ont jamais eu l'occasion de se réunir compte tenu de certains moment de tension entre les deux pays.

49. Il est à noter que des Etats membres (Niger et Soudan) ont déployé des efforts de médiation entre le Tchad et la Libye parallèlement aux efforts de la Commission de Médiation de l'OUA. Les Chefs d'Etat du Tchad et de la Libye

se sont ainsi rencontrés à Sebha (Libye) en Février 1978 et les participants à cette réunion ont signé l'Accord de Sheba qui a été communiqué à la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Les parties en conflit se sont ensuite retrouvés à Sebha et à Benghazi en Libye où un nouvel Accord a été conclu.

Depuis, les conditions de la paix se sont brusquement rompues.

L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

50. Conformément à la Résolution CM/Res.555 (XXIX) adoptée par la 29ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, le Secrétariat Général a assisté le Comité des Sept qui s'est réuni à Moroni en Août 1977.

Un rapport spécifique est présenté sur la question. Il faut cependant indiquer dans le présent rapport que le Comité des Sept soutenu par le Groupe Africain a fait adopter par la Treuième Session de l'Assemblée Générald des Nations Unies une résolution sur la question de l'Ile Comorienne de Mayotte; le vote est intervenu par 121 voix pour et 17 abstentions.

Cette résolution mandatait en particulier le Secrétaire Général des Nations Unies pour qu'il entreprenne d'étroites consultations avec les Gouvernements Comorien et Français pour favoriser des négociations entre les deux pays ; cette résolution demandait également au Secrétaire Général des Nations Unies de se mettre en rapport avec le Secrétaire Général de l'OUA pour obtenir toute assistance dans l'accomplissement de sa mission.

51. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution précitée, le Secrétaire Général des Nations Unies s'est entretenu avec le Représentant de la France aux Nations Unies et a décidé d'envoyer un émissaire à Paris pour discuter du problème avec les Autorités Françaises.

SAHARA OCCIDENTAL

52. Il faut tout d'abord rappeler que par sa Décision AHG/Déc. 110(XIV) la 14ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement avait décidé de réunir la Session Extraordinaire sur le Sahara Occidental à Lusaka, au cours de la première moitié d'Octobre 1977.

53. Subséquemment, le Gouvernement Zambien a le 11 Septembre 1977 fait connaitre aux Etats membres de l'OUA qu'il n'était pas en mesure d'accueillir le Sommet Extraordinaire en raison de la grave tension existant avec le régime rebelle de la Rhodésie du Sud.

54. Après diverses consultations, le Gabon se proposait le 7 Janvier 1978 d'accueillir le Sommet Extraordinaire avec les conditions suivantes : que les parties concernées par le problème soient présentes ; qu'ensuite les Chefs d'Etat participent effectivement au Sommet, qu'enfin l'OUA prenne en charge la totalité des dépenses entraînées par l'organisation de la Conférence. La période du 24 au 30 Mars était en même temps proposée pour la tenue de la Conférence.

55. La 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Tripoli en Février 1978 a discuté des implications financières de l'organisation du Sommet Extraordinaire à Libreville.

56. Le Conseil a également proposé comme alternative que la session extraordinaire se tienne à Khartoum soit avant ou après le 15ème Sommet Ordinaire de l'Organisation.

57. Le 20 Mars 1978, le Gouvernement du Gabon informait le Secrétariat qu'il renonçait à organiser le Sommet Extraordinaire "le Conseil des Ministres réuni en sa 30ème Session Ordinaire à Tripoli, Libye, en Février dernier ayant cru devoir procéder à la révision de l'état estimatif des implications financières du Sommet arrêtées par les Autorités Gabonaises compétentes en commun accord avec le Secrétariat Général".

# DEUXIEME PARTIE

# ACTIVITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE LA COOPERATION

## DEUXIEME PARTIE

## ACTIVITES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE LA COOPERATION

### CHAPITRE I - AFFAIRES ECONOMIQUES

58. Le Secrétariat a assisté à la 14ème Assemblée Annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement (BAD) et à la 5ème Assemblée Annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Développement (FAD) qui se sont tenues à Libreville (Gabon), du 1er au 6 Mai 1978.

59. La Conférence a en particulier admis comme 48ème Etat Membre de la BAD et du FAD la République de Djibouti.

60. L'une des questions les plus importantes de l'Ordre du Jour concernait la mobilisation des ressources de la BAD par l'ouverture de son capital-actions à la participation des Etats non-africains. A cet effet il est à rappeler que lors des Assemblées précédentes de la Banque Africaine de Développement, chaque fois qu'il était donné d'analyser cette question, celle-ci était toujours renvoyée aux séances ultérieures. Et cette fois-ci, le Secrétariat de la Banque Africaine de Développement avait réalisé une étude approfondie sur "la mobilisation des ressources pour la Banque Africaine de Développement (1977-1986)".

61. Ce document examine notamment l'ampleur des ressources dont la BAD aura besoin au cours de la période 1977/1986. Il fait un tour d'horizon général des sources possibles de moyens financiers et rend compte des efforts que la

Banque a déjà déployés dans chacun de ces domaines. Il présente les arguments pour et contre de la participation non-régionale dans la mobilisation des ressources financières. Il donne des résultats que fournirait une action concertée en faisant appel à cette source nouvelle de capitaux dans le but de la mobilisation des ressources sur une base permanente et analyse enfin les conséquences entrainées par le rejet de l'ouverture du capital à des Etats non-régionaux ainsi qu'à des incidences moins apparentes.

62. Les Gouverneurs Africains de la Banque ont analysé en profondeur les incidences de l'ouverture du capital-actions de la BAD à la participation des Etats non-régionaux.

63. Dans leurs interventions la crainte largement partagée peut se résumer ainsi :

a) En acceptant la participation des Etats non-africains la BAD risquait de perdre son caractère africain.

b) Ensuite, comme les pays non-africains participent déjà au capital-actions du FAD, l'accession de ceux-ci à la participation au capital-actions de la BAD réduirait leurs contributions au FAD.

c) D'autre part, pendant les votes lors des séances, les Gouverneurs non-africains auraient tendance à imposer leur conception dans l'intervention de la Banque pour le financement des projets et partant, risqueraient d'intervenir directement sur le développement économique et social des Etats Africains.

d) Les pays non-Africains pourraient imposer des critères autres qu'économiques et sociaux comme condition d'intervention de leurs capitaux investis à la Banque dans les projets de développement en Afrique.

e) Il a été rappelé que la Banque Africaine de Développement pourrait élever raisonnablement son capital en recourant aux marchés internationaux de capitaux.

f) Il a été également rappelé que lors de la création de la BAD les pères-fondateurs ont insisté sur sa mission de promotion du développement économique et social ainsi que l'intégration des économies Africaines, le caractère exclusivement commercial étant écarté.

Après de longs débats, le Conseil des Gouverneurs a adopté la Résolution 02-78 sur la Mobilisation des Ressources de la Banque.

Il est utile de relever dans ce rapport l'essentiel de cette résolution qualifiée d'historique par les congressistes de Libreville :

" AYANT EN VUE le rôle grandissant que doit jouer la Banque en ce qui concerne la mobilisation des ressources en dehors de l'Afrique pour compléter les ressources mobilisées en Afrique, spécialement au titre de la participation au capital-actions de la Banque ;

COMPTE TENU des résultats remarquables obtenus en Afrique et ailleurs, par la coopération multilatérale au niveau des banques régionales, sous-régionales et nationales de développement ;

ADOPTE le principe d'ouvrir le capital-actions de la Banque à la participation des Etats non-régionaux sur la base des principes énoncés dans l'annexe à la présente résolution ;

INVITE tous les Etats désireux d'aider amplement le continent Africain pour son développement économique et social, d'augmenter leur aide apportée aux Etats Africains par une réponse effective à l'invitation qui leur est ainsi faite de souscrire au capital-actions de la Banque ;

CHARGE le Président de la Banque, en étroite collaboration avec le Conseil d'Administration, d'organiser des consultations avec tous les Etats non-Africains qui acceptent, en vue de les inviter à souscrire au capital-actions de la Banque, sur la base, entre autres, des principes énoncés dans l'Annexe ;

DEMANDE au Président de la Banque, en consultation étroite avec le Conseil d'Administration :

a) d'étudier toutes les implications juridiques et administratives susceptibles de découler de l'ouverture du capital-actions de la Banque à la participation non-régionale ;

b) de présenter au Conseil des Gouverneurs, au plus tard le 28 Février 1979, un Rapport complet sur les consultations avec les Etats non-régionaux concernant leur participation au capital-actions de la Banque et sur les amendements à apporter à l'Accord BAD ainsi qu'aux règlements de la Banque pour rendre effective l'ouverture du capital à des conditions compatibles avec le maintien du caractère Africain de l'institution.

Addendum à la Résolution 02-78

Par "maintien du caractère africain de l'institution", le Conseil des Gouverneurs entend le maintien des principes et conditions ci-après, concernant l'admission des Etats non-Africains comme membres de la Banque, à savoir :

1) Que la direction de la Banque sera toujours assurée par des membres régionaux ; en particulier, que le Président de la Banque sera toujours un ressortissant d'un Etat régional, et que la condition minimale de sa nomination doit être le soutien de la majorité des membres régionaux ;

2) Que la Banque s'en tienne pour ses opérations de prêt au continent Africain conformément aux dispositions de l'Accord, et que le siège de la Banque sera toujours installé en Afrique ;

3) Que le nombre de voix sera réparti de manière à ce que les membres régionaux aient une majorité de 66 2/3 % du total des voix ;

4) Que les décisions de politique générale de la Banque seront prises à une majorité de 51 % des voix ;

5) Que le quorum des réunions du Conseil des Gouverneurs sera atteint avec la présence à la réunion des membres détenant 66 2/3 % du moins de l'ensemble des voix, y compris 35 % des voix des membres régionaux ;

6) Que le Conseil d'Administration comprendra douze (12) membres dont neuf (9) représenteront les membres régionaux et trois (3) les membres non-régionaux ;

7) Que la politique de recrutement sera toujours formulée de façon à préserver le caractère régional de l'Organisation ;

8) Que l'admission des Etats non-régionaux à la Banque ne devra pas entraîner la substitution de leurs souscriptions au capital-actions de la Banque, à leurs contributions et souscriptions aux ressources du Fonds ;

9) Qu'en aucun cas l'admission des membres non-régionaux ne devra entraîner une modification de la politique établie par la Banque, politique qui lui prescrit de se servir uniquement de critères économiques pour formuler ses politiques en matière de prêts.

64. Une autre résolution importante adoptée par le Conseil des Gouverneurs de la BAD est l'adoption des DTS (Droits de Tirage Spéciaux) comme unité de compte de la Banque, et ce, conformément aux changements intervenus dans les règles et pratiques monétaires internationaux au sein du Fonds Monétaire International notamment. Cette décision implique donc des amendements à l'accord portant création de la Banque.

65. En ce qui concerne le Fonds Africain de Développement, le Conseil des Gouverneurs a pris note de l'issue heureuse des consultations qui ont eu lieu entre la direction du Fonds et les Etats participants.

66. Il en ressort que le volume de financement pour la prochaine période triennale 1979/1981 devrait atteindre 700. 000. 000 (Sept cents millions) d'unités de compte. Les contributions annoncées jusqu'à maintenant ne totalisent pas encore ce chiffre. Un appel a été lancé aux pays participants afin qu'ils revoient et élèvent leurs contributions pour que le Fonds Africain de Développement puisse atteindre les 700. 000. 000 d'unités de compte fixées par son Conseil des Gouverneurs.

67. Parmi les multiples problèmes qui se posent à l'Afrique, les relations commerciales interafricaines ont toujours fait l'objet de sérieuses préoccupations de la part des Hauts Responsables des Etats indépendants du Continent.

68. C'est pour cela que durant leurs différentes assises, de nombreuses résolutions et décisions ont été prises demandant au Secrétaire Général de l'OUA d'organiser des Foires Commerciales Panafricaines.

69. Le premier évènement de ce genre eut lieu à Nairobi en Février 1972 et connut un grand succès grâce au travail consciencieux accompli par le Gouvernement Kenyan, le Comité Préparatoire et les Etats membres qui ont pris part à cette importante manifestation. Encouragée par ce succès, l'organisation d'une Seconde Foire Commerciale Panafricaine fut décidée et connut un non moins retentissant succès à Alger en 1976.

70. En Février 1977 à Lomé (Togo), le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction sur les résultats des Foires Commerciales Panafricaines et a invité tous les Etats membres à participer pleinement à la Troisième Foire Commerciale Panafricaine (document CM/Res. 541 (XXVIII).

71. Pendant les Assises de Lomé, deux Etats membres, le Zaïre et le Soudan, s'étaient portés candidats en vue de l'organisation de la Troisième Foire Commerciale Panafricaine. Par la suite, le Zaïre retira sa candidature en faveur du Soudan. Le Secrétariat reçut plus tard la candidature du Ghana qui s'offrait aussi pour abriter la Foire.

72. Il revient au Conseil des Ministres de prendre les décisions qui s'imposent et de donner les instructions nécessaires au Secrétariat Général afin de faire de la Troisième Foire Commerciale une réalisation à mettre à l'actif de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Rapport Intérimaire du Symposium Régional sur les Politiques et les Stratégies Industrielles pour un Développement Interne et une Diversification auto-centrée et une auto-dépendance collective 1978-2000

73. Au cours de leur 4ème Session à Kaduna du 17 au 19 Novembre 1977, les Ministres Africains de l'Industrie convinrent de convoquer sous les auspices conjointes de l'OUA, la CEA et l'ONUDI, un symposium sur les politiques et stratégies industrielles en Afrique pour 1978/79.

74. Le but principal de ce symposium est d'évaluer l'équation et l'efficacité des politiques d'industrialisation passées et présentes destinées à la réalisation des objectifs fixés dans la plupart des conférences et consultations africaines et internationales au cours de ces trois dernières années ; il s'agira également d'identifier les exigences de la croissance. Parmi ces objectifs, le développement auto-centré, la croissance économique fondée sur une réelle indépendance économique, un contrôle plus important sur les ressources naturelles et leur utilisation, ainsi qu'une plus grande capacité de la part des Etats membres de l'OUA de combattre la pauvreté et le chômage, double mal qui persiste en Afrique en dépit de l'existence d'abondantes ressources naturelles, ses marchés potentiels et la position de force qu'elle occupe en matière de négociations internationales.

75. A la suite de la Conférence de Kaduna, les organisateurs de la Conférence OUA/CEA/PNUD ont poursuivi leurs consultations à Addis Abéba du 14 au 17 Février 1978 et convinrent que le résultat du symposium constituerait un important repère à la fois pour la Troisième Conférence de l'ONUDI et les autres réunions Africaines.

76. En ce qui concerne la date et le lieu du symposium, il a été convenu que le symposium durerait 9 jours, et pourrait se situer entre le 15 et le 24 Janvier 1979.

77. Du point de vue des implications financières une somme de 231.159,20 dollars EU a été estimée nécessaire pour l'organisation du symposium et en conformité avec la procédure adoptée pour l'organisation de la réunion de l'Industrie sous l'égide de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI.

Le groupe de consultation a également adopté un plan de travail provisoire pour permettre la préparation rationnelle du symposium.

Création d'un Fonds Africain de Développement Industriel

78. La Commission d'exécution sur l'industrialisation recommanda lors de sa Première Réunion à Addis Abéba en 1974, la création d'un Fonds Africain de Développement Industriel afin que l'Afrique puisse jouer le rôle qui lui est dévolu dans l'industrie mondiale.

79. Les Troisième et Quatrième Conférences des Ministres Africains de l'Industrie tenues à Nairobi en Décembre 1975 et à Kaduna en Novembre 1977 ont reconnu la nécessité urgente de la création de ce Fonds.

80. En réaffirmant sa décision de créer un Fonds Africain de Développement Industriel, la Conférence de Kaduna invita l'OUA, la CEA, la BAD et l'ONUDI à conjuguer leurs efforts en vue de déterminer les voies et moyens de créer le Fonds et de présenter un rapport sur leurs travaux à cet effet à la Commission d'exécution lors de sa Cinquième Réunion.

81. Celle-ci s'est réunie les 15 et 16 Février 1978 et a notamment examiné les points suivants :

- Objectifs
- Modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds
- Rapport entre le Fonds, les Centres Régionaux proposés, les groupements économiques et le Fonds de Développement Industriel de l'ONUDI (FDINU).

Cette Commission a par ailleurs adopté un plan de travail approprié.

Création du Centre Régional Africain de Technologie

82. La première réunion du Conseil et du Comité Exécutif pour examiner ce problème s'est tenue à Arusha (Tanzanie) du 8 au 12 Mai 1978.

83. Le Secrétariat a participé aux travaux de cette session parce que les instances politiques de l'OUA ont entériné la Résolution N° 78 de la 4ème réunion de la CNUCED qui préconisait la création de ce Centre. Une vingtaine d'Etats membres de l'OUA parmi les 24 qui ont signé l'Accord portant création du Centre ont pris part aux travaux d'Arusha: Burundi, Egypte, Ethiopie, Guinée, Guinée Equatoriale, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Tanzanie, Sénégal, Somalie, Soudan et Zaïre.

Les représentants des Gouvernements du Mozambique et de la Guinée ont signé, sur place, et avant l'ouverture officielle de la première session du Conseil, la Convention portant création du Centre. Le représentant de la Somalie en a fait autant deux jours après.

Outre l'OUA et la CEA qui jouissaient d'un statut particulier car elles sont de droit membres du Comité Exécutif, les organisations suivantes ont participé aux travaux du Conseil et du Comité Exécutif, en tant qu'observateurs : CNUCED, ONUDI, OMS, FAO, PNUD, OIT, UNESCO et OMPI.

84. Le Conseil, après les consultations d'usage, a élu le bureau du Comité Exécutif de la manière suivante :

| Afrique de l'Est | Afrique du Centre |
|---|---|
| 1. Kenya pour 4 ans | 1. Burundi pour 4 ans |
| 2. Ouganda pour 2 ans | 2. Zaïre pour 3 ans |

Afrique du Nord

Soudan pour 4 ans

Afrique de l'Ouest

1. Guinée pour 4 ans
2. Nigéria pour 3 ans
3. Sénégal pour 2 ans

85. L'Ordre du Jour adopté comprenait les points suivants :

1. Adoption de l'Ordre du Jour et organisation des travaux
2. Organisation du Secrétariat du Centre y compris les questions relatives au personnel
3. Organisation du programme de travail et projet de budget du Centre pour 1978 et 1979
4. Examen du projet d'Accord de Siège
5. Adoption des recommandations.

86. Parmi ses recommandations le Comité a aussi adopté une recommandation tenant à ce que le Président du Conseil du Centre saisisse le Conseil des Ministres de l'OUA à Khartoum pour que l'OUA donne aussi une contribution financière au Centre pour lui permettre de réaliser son programme d'activités. L'assistance financière de l'OUA ne devrait en aucun cas servir au paiement des fonctionnaires du Centre.

87. Enfin, malgré les diverses consultations qui ont eu lieu dans les coulisses, le Conseil n'a pas réussi à arrêter une position en ce qui concerne le choix du pays qui abriterait le Comité. Par conséquent, il a été décidé qu'une autre réunion du Conseil ait lieu à Addis Abéba à la fin de Septembre, début Octobre pour décider, non seulement de la question du siège, mais aussi de la nomination du premier Directeur Exécutif.

## CHAPITRE II - TRAVAIL ET AEFAIRES SOCIALES

### I - Comité Ad Hoc sur la Création Eventuelle d'une Organisation Africaine du Travail (OAT)

88. Au cours de la période sous examen le Secrétariat Général a organisé la réunion -au niveau ministériel- du Comité Ad Hoc sur la Création Eventuelle d'une Organisation Africaine du Travail. Cette réunion s'est tenue du 1er au 3 Février 1978 à la maison de l'Unité Africaine à Addis Abéba. Le rapport intérimaire du Comité de même que le questionnaire sur la création de cet organisme ont été communiqués aux Etats membre. Le Comité doit tenir deux nouvelles réunions avant de présenter son rapport final à la Commission du Travail de l'OUA qui devra à son tour faire les recommandations nécessaires aux Instances appropriées de l'Organisation pour décision.

### II- Troisième Session Ordinaire de la Commission du Travail de l'OUA

89. Dans le domaine du travail et des Affaires Sociales, le Secrétariat Général a organisé la Troisième Session Ordinaire de la Commission du Travail de l'OUA. Cette conférence s'est déroulée à Tunis (Tunisie) du 18 au 22 Avril 1978. Un rapport spécifique est présenté à la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres mais il convient d'indiquer que cette conférence a été en elle-même un succès puisqu'elle a adopté d'importantes résolutions dont il faut rappeler quelques unes dans le présent rapport.

- Résolution LC/Res. 29(III) sur les Activités de l'OIT en Afrique

90. Par cette résolution, la Commission demande au Secrétaire Général Administratif de l'OUA et au Directeur Régional du BIT pour l'Afrique de poursuivre leurs excellentes relations de coopération en organisant davantage de séminaires

et de réunions à l'intention des pays africains indépendants et à l'intention des cadres des mouvements de libération reconnus par l'OUA. La résolution demande en outre au Secrétaire Général Administratif de l'OUA d'entrer en contact avec le Directeur Général de l'OIT pour examiner l'éventualité de créer d'autres bureaux sous-régionaux dans la sous-région de l'Afrique de l'Est lorsque la situation financière de l'OIT le permettra.

- Résolution LC/Res. 30(III) sur l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS)

91. Par cette résolution, la Commission a adopté le projet d'Accord de Coopération AISS/OUA et a invité le Secrétaire Général à le signer. La 31ème Session du Conseil des Ministres est en conséquence priée d'autoriser le Secrétaire Général à signer l'Accord. La résolution demande en outre au Secrétaire Général Administratif de l'OUA de poursuivre ses efforts en vue d'assurer la plus grande décentralisation possible des organes de l'AISS en Afrique à l'instar de l'OIT. Le Secrétaire Général Administratif est par ailleurs invité à examiner, en collaboration avec le Secrétaire Général de l'AISS, les voies et moyens devant permettre à l'Afrique de participer activement à la prise des décisions au moyen d'une représentation adéquate au niveau des instances supérieures et administratives de l'AISS. Enfin, la résolution invite le Secrétaire Général Administratif de l'OUA à prendre toutes le mesures nécessaires en vue d'assurer la participation effective et active du Secrétariat Général de l'OUA à toutes les réunions sous-régionales, régionales et internationales de l'AISS et de fournir les services de Secrétariat au Groupe Africain afin de coordonner sa position sur les questions d'intérêt commun.

- Résolution LC/Res. 31(III) sur le Rapport du Secrétaire Général Administratif concernant les Activités relevant de la compétence de la Commission

92. Par cette résolution, la Commission a lancé un appel pressant à tous les Etats membres pour qu'ils participent, dans la mesure de leurs moyens, aux efforts de la Communauté Internationale pour aider l'OIT à surmonter ses difficultés financières aggravées par le retrait des Etats Unis d'Amérique de cette organisation.

- Résolution LC/Res. 32(III) sur la Structure de l'OIT

93. Cette résolution réaffirme le besoin de démocratiser davantage l'OIT en vue de l'adapter aux nouvelles réalités économiques, politiques et sociales ainsi qu'aux aspirations de tous les peuples du Tiers Monde à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La Commission a en outre demandé à tous les Etats membres de :

i) maintenir le dialogue avec l'ensemble des intéressés afin de trouver une solution globale et réelle à cette importante question relative à la structure de l'OIT ;

ii) déployer tous les efforts et prendre toutes les initiatives conformément aux résolutions pertinentes qui ont été adoptées en la matière à Libreville en 1975, Freetown en 1976 et Tripoli en 1977 et conformément à la Déclaration et à la Résolution du Groupe Africain des 77 à la 63ème Session de la Conférence Internationale du Travail.

La résolution demande également au Secrétaire Général Administratif de :

i) suivre cette question avec la plus grande attention et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la réalisation effective et rapide ;

ii) veiller à la cohésion et à la solidarité du Groupe Africain lors de la 64ème Session de la Conférence Internationale du Travail sur cette question ;

iii) assurer, dans ce sens, la participation active de l'Afrique au niveau du Groupe Africain des 77 au sein de l'OIT.

## III - Première Conférence des Ministres du Travail des Non-Alignés et d'Autres Pays en Développement sur l'Emploi et les Ressources Humaines

94. Le Secrétariat Général de l'OUA a participé, en qualité d'observateur, à la Première Conférence des Ministres du Travail des Pays Non-Alignés et d'autres pays en Développement qui a eu lieu à Tunis, Tunisie du 24 au 26 Avril 1978.

95. Cette conférence a été organisée en application des recommandations de la Cinquième Conférence au Sommet des Pays Non-Alignés tenue à Colombo, Sri Lanka en Août 1976. Elle a enregistré la participation de 70 pays et la présence d'un certain nombre d'organisations internationales et régionales dont l'OUA. Après l'adoption de son ordre du jour, la conférence a nommé deux commissions dont la première avait pour tâche d'examiner les résultats et les perspectives d'exécution du Programme d'Action de la Conférence Mondiale de l'Emploi. La deuxième commission devait se pencher sur la coopération horizontale dans les domaines de travail, des besoins fondamentaux et les ressources économiques et

étudier un programme d'action approprié. Les rapports des deux commissions sur ces points sont présentés par le Secrétariat Général sous forme de documents annexes séparés au rapport de la Commission du Travail de l'OUA.

## CHAPITRE III - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

96. Dans ce domaine, l'action du Secrétariat Général a porté sur les domaines suivants au cours de la période considérée :

I - Réseau Panafricain des Télécommunications (PANAFTEL)

II - Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC)

III - Participation à la Réunion des Nations Unies sur la Décennie des Transports et des Communications en Afrique (1978-1988).

### I - PANAFTEL

97. En application de la Résolution CM/Res. 309 (XXI), le Comité de Coordination du Panaftel (CEA, BAD, UIT et OUA) chargé de la mise en oeuvre du Réseau Panafricain des Télécommunications (PANAFTEL) s'est réuni à Addis Abéba les 21 et 22 Mars 1978 pour discuter des progrès enregistrés dans la réalisation du projet et des questions relatives au développement des télécommunications en Afrique.

98. Le Comité a étudié les diverses phases du Réseau et a entendu un rapport sur les derniers développements intervenus dans les domaines financiers et techniques auxquels se trouve confronté l'exécution du projet.

Le représentant de l'UIT a informé le Comité de manière détaillée sur la mise en place des 18 centres internationaux et des 20.000 km. de lignes de transmission qui constitue la première phase du réseau ; le comité a

enregistré avec satisfaction que près de 50% de ce travail seront accomplis au cours de la période 1978/79.

99. Le Comité a été ensuite informé sur la deuxième et troisième phases de la réalisation du réseau PANAFTEL. Pour ce qui est de la deuxième phase, il a été spécifié que le réseau comprend sept centres et 52 km de lignes de transmission ; et d'autre part des études de pré-investissement ont été déjà faites pour la réalisation de cette deuxième phase, mais des fonds nécessaires font défaut. Le coût de ce réseau est estimé à 55.000.000 de dollars EU.

100. En ce qui concerne les études de pré-investissement de lignes supplémentaires, les fonds ont pu être trouvés comme l'a recommandé la Conférence de Kinshasa de 1975. La BAD qui s'était auparavant engagée à contribuer financièrement pour que les diverses phases des projets puissent être menées à bien, continue à chercher davantage de fonds.

Il faut souligner ici que les nouvelles lignes nécessaires pour compléter la troisième phase du réseau comprennent essentiellement les lignes vers les Etats nouvellement indépendants d'Afrique, en particulier ceux des sous-régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe. Il faut rappeler qu'il y a en tout 32 nouvelles lignes couvrant 15.900 km et dont le coût est de $ EU 117.370.000, ce coût comprenant celui des études de pré-investissement et celui de la mise en oeuvre dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est.

101. Au niveau de la sous-région l'assistance se développe pour la solution des problèmes techniques dans le cadre du projet "RAF 73/023 : réalisation du Projet PANAFTEL" PNUD/UIT. Ce projet a été lancé il y a quelques années et le travail qui y est accompli fait l'objet d'un examen annuel au cours des trois réunions de coordination sous-régionales.

En collaboration avec le Comité de Coordination, les Administrations Africaines des Télécommunications se sont réunies à Mahe (Seychelles), en Septembre 1977 pour la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe ; à Yaoundé (Cameroun) en Octobre 1977 pour la sous-région de même de l'Afrique Centrale ; enfin une réunion est prévue à Ouagadoufou (Haute-Volta) pour la sous-région de l'Afrique Occidentale, pour examiner les rapports d'activités sur la coordination et la réalisation des différents réseaux.

102. En raison du caractère prioritaire qu'a l'amélioration des télécommunications en Afrique et de l'importance qui lui est attachée, le Secrétariat Général a, en coopération avec les membres du Comité de Coordination, pris les dispositions nécessaires pour assurer la naissance de l'Union Panafricaine des Télécommunications dont le rôle est de superviser la coordination générale en Afrique des activités en matière de télécommunications. Au cours de la conférence Plénipotentiaire de l'Union, tenue en Décembre 1977 à Addis Abéba, le Premier Secrétaire Général de l'Union et son Adjoint ont été désignés et Kinshasa (Zaïre) a été choisi comme siège.

103. Depuis lors, l'Accord de siège a été signé et les premiers fonctionnaires ont pris fonction ; un rapport détaillé sur la question est soumis à l'examen de la 31ème Session Ordinaire du Conseil.

II - Commission Africaine de l'Aviation Civile

104. Au cours de la 26ème Session Ordinaire, le Conseil des Ministres a adopté une résolution qui accordait à la CAFAC le statut d'institution spécialisée de l'OUA dans le domaine de l'Aviation civile. Par voie de conséquence, le Secrétariat Général a depuis lors signé un Accord de coopération avec la CAFAC.

105. Pour rationaliser ses rapports avec la CAFAC comme il est stipulé dans la Résolution CM/357 (XXIII), le Secrétariat Général a participé à la Vingtième réunion du Bureau de la CAFAC (Dakar, 29-31 Mars 1978) et à la réunion sous-régionale ouest-africaine sur la coopération entre les compagnies aériennes et leur intégration (Banjul, 21-28 Avril 1978).

106. Le Bureau de la CAFAC qui est composé du Président, des quatre Vice-Présidents régionaux et du Secrétaire Général de la CAFAC se réuni régulièrement pour passer en revue les activités en matière d'aviation civile et discuter des questions qui lui sont soumises par l'Assemblée Plénière et le Secrétariat de la CAFAC. La CEA et l'OUA ainsi que d'autres institutions intéressées au développement de l'Aviation civile en Afrique sont invitées à assister à ses réunions en qualité d'observateurs.

107. C'est ainsi qu'au cours de sa 20ème Session, le Bureau a eu à examiner entre autres les problèmes de rationalisation des tarifs aériens internationaux au profit de la Région Africaine, les facilités, le frêt aérien et le courrier par avion, les accords bilatéraux en matière de transport aérien tout comme le démarrage des centres de formation dans le domaine de l'aviation civile.

108. A cette occasion le Secrétariat Général a rappelé à la CAFAC diverses résolutions adoptées par l'OUA pour soutenir les activités dans le domaine de l'aviation civile et des recommandations qui ont été faites en vue d'une amélioration globale du système Africain du transport aérien.

109. A Banjul, les Administrations de l'aviation civile de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest se sont réunies pour discuter des moyens permettant d'améliorer les infrastructures du transport aérien de la région. Cette réunion, qui faisait suite à la réunion sous-régionale sur la coopération entre les compagnies aériennes et leur intégration en Afrique de l'Ouest (Abidjan 10, 13 Décembre 1974) a examiné les problèmes suivants :

- financement de l'achat des avions
- coopération entre groupes de compagnies aériennes pour l'utilisation commune des services d'entretien, de révision et de formation
- coopération entre compagnies aériennes et leur intégration
- création de compagnies multinationales.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

110. Au cours de cette réunion l'accent a de nouveau été mis sur le fait que les Etats Africains devraient continuer à déployer des efforts concertés en vue de la création de compagnies multinationales, ce que l'OUA a soutenu au cours des cinq dernières années.

111. En ce qui concerne les centres de formation multinationaux, le Secrétariat Général continue à travailler étroitement avec la CAFAC, l'OACI[1/] et le PNUD, et dans ce cadre une conférence des donateurs destinée à solliciter des fonds pour

1/ OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

les centres de formation s'est tenue à Genève à partir du 31 Mai 1978 sous la double initiative de l'OUA et de la CAFAC.

112. Cette conférence des donateurs a été organisée en application de la Résolution CM/Res. 568 (XXIX) de l'OUA adoptée à Libreville, Gabon en Juillet 1977, et avait pour objet de rassembler des fodds pour d'une part l'expansion et la conversion du centre de formation d'Addis Abéba en un centre multinational pour la formation des cadres anglophones ; d'autre part la création d'un centre à Franceville (Gabon) destiné aux pays francophones d'Afrique.

III - Décennie des transports et communications en Afrique (1978-88)

113. En 1964, la Réunion de la Commission des Transports et des Communications de l'OUA qui s'est tenue au Caire a recommandé que le Secrétariat Général coordonne le travail entrepris par la CEA et la CTC[1/] dans le domaine des transports et des communications, en vue de réaliser les objectifs fixés par l'OUA.

Depuis, l'OUA a étroitement coopéré avec la CEA pour la planification et le développement en Afrique des divers modes de transport tout comme des communications.

114. Le Secrétariat Général a participé à la réunion organisée par la CEA sur la stratégie globale pour la mise en oeuvre de la Décennie des Transports et das Communications des Nations Unies pour l'Afrique (1978-88) qui s'est tenue à Addis Abéba les 21 et 22 Mars 1978. Cette session a rassemblé les institutions Africaines et des Nations Unies responsables des questions des

1/ Commission des Transports et des Communications.

ACTIONS RECOMMANDEES

Pour traduire dans les faits les recommandations de la Déclaration Africaine sur la Coopération en matière de Développement et l'Indépendance Economique sur un réseau intégré des transports et des communications pour l'Afrique, il est demandé au Conseil des Ministres d'entreprendre les actions suivantes :

1. inviter instamment les Etats membres à soutenir activement la création des deux centres de formation multinationaux destinés aux personnel de l'aviation civile et utiliser en particulier tout leur pouvoir politique pour transformer le centre de formation dans le domaine de l'aviation civile d'Addis Abéba en un centre multinational destiné à la formation des cadres des pays anglophones d'Afrique

2. dans le cadre de la coopération Arabo-Africaine inviter instamment les institutions de financement africaines et arabes à financer les portions non encore réalisées du réseau PANAFTEL, en particulier les nouvelles lignes de la sous-région de l'Afrique Australe et à apporter également leur concours pour le financement des portions non encore faites de la Route Transafricaine et pour lesquelles les sources de financement n'ont pas encore été trouvées.

3. un effort concerté doit être déployé en vue de la création de compagnies aériennes multinationales sur le modèle de l'ex East African Airways Corporation et de la Compagnie aérienne Ouest Africaine Air Afrique.

## CHAPITRE IV - COOPERATION ET ASSISTANCE

118. Le Bureau de la Coopération Africaine, a au cours de cette période, poursuivi ses actions dans les domaines suivants :

### A. Ratification de la Convention Interafricaine portant Etablissement du Programme de Coopération Technique

119. De nouveau tous les Etats membres ont reçu le texte de cette Convention et les diverses Résolutions qui les invitaient à la ratifier.

### B. Mise en Application du Programme de Coopération Technique

Quatre Gouvernements Africains ont fait appel au Programme de Coopération Technique pour leur permettre de trouver des cadres qualifiés ou pour la formation de leurs agents. Ainsi :

- La République de Djibouti a demandé un Planificateur pour l'Identification de projets de développement et l'établissement de dossiers d'aide.
- la République du Cap-Vert a sollicité un expert chargé de la planification des transports au niveau national et de la formation d'homologues.
- les Seychelles recherchent un Etat susceptible de former des Seychellois pour la réalisation et la production de films.

- la République de Sao Tomé & Principe nous a fait part de leur désir d'avoir un expert juriste dont elle nous a indiqué le nom.

120. Le Secrétariat Génaral de l'OUA a diffusé ces demandes au niveau des Etats membres afin de recueillir les diverses propositions. Il voudrait attirer l'attention des instances sur l'urgence de ces demandes. En donnant satisfaction à ces demandes l'OUA matérialisera sa volonté d'une coopération interafricaine et ne décevra pas l'espoir des pays Africains nouvellement indépendants.

C. La Conférence des Nations Unies sur la Coopération Technique entre Pays en Développement

121. Cette réunion prévue à Buenos-Aires (Argentine) du 30 Août au 12 Septembre 1978 abordera une série de questions importantes pour l'Afrique; et le Secrétariat Général en attirant l'attention des instances sur cette concertation internationale, voudrait suggérer quelques mesures propres à y rendre plus efficace l'action des Etats membres de l'OUA :

1°) Rappeler les termes de la Résolution CM/Res. 560 (XXIX) ;

2°) insister pour que tous les Etats membres de l'OUA participent à la Conférence ;

3°) leur demander de définir et l'élaborer les thèmes politiques qui devront être examinés au cours de la Conférence ;

4°) charger comme par le passé le Secrétariat Général de faciliter au cours de la Conférence, toutes les concertations nécessaires entre les Etats membres de l'OUA.

D. Préparation de la Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines et des Associations d'organismes gouvernementaux africains

122. GENESE : La première réunion des Organisations Intergouvernementales Africaines s'était tenue à Addis Abéba du 2 au 6 Septembre 1974 sous les auspices de l'OUA et de la CEA.

Elle a, à l'issue de ses travaux, mis sur pied un Bureau Provisoire composé comme suit :

- Président : le Secrétaire Général de l'OUA
- Vice-Président : -le Secrétaire Exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad
  -Le Directeur Commercial Adjoint d'Air Afrique
- Rapporteur : le Secrétaire Exécutif de l'ADRAO.

au cours de deux réunions successives, l'une le 7 Septembre 1974 et l'autre le 30 Juin 1975, le Bureau Provisoire a mis au point le projet de Statut de la Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines et des Associations des Organismes Gouvernemantaux Africains.

123. Suite au Rapport qu'il lui a présenté, le Conseil des Ministres de l'OUA réuni en sa 27ème Session Ordinaire à Port Louis du 24 Juin au 3 Juillet 1976 a :

- "AUTORISE le Secrétaire Général à convoquer au cours de l'exercice financier 1976/77 l'Assemblée Constitutive de la Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines ;

- DEMANDE à la CEA, de s'associer à toutes les actions relatives à la création d'une Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines et Associations d'Organismes Gouvernementaux Africains ;

- DEMANDE au Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières de l'OUA d'examiner les incidences financières de la tenue de l'Assemblée Constitutive de la Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines et Associations d'Organismes Gouvernementaux Africains". CM/Res.495 (XXVII).

124. Cette Résolution n'a pas été exécutée car les fonds nécessaires n'ont pu être dégagés au cours de l'exercice financier 1976/77. Mais nous avons profité de ce temps pour revoir le projet de Statut et lui donner une forme définitive en tenant compte du développement de la coopération interafricaine, du renforcement de la coopération Arabo-Africaine et des luttes du Tiers Monde pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. La Première réunion des experts des Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest convoquée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Lagos en Février 1978 nous a permis de nous rendre compte que "la mise en oeuvre d'une nécessaire politique de coopération semble évidente à tous les participants ; ils ont estimé que cette coopération devrait intervenir dans les meilleurs délais pour éviter les gaspillages et les double-emplois. Ils ont aussi été d'avis que les critères de cette coopération devront rester réalistes pour être efficients".

Ce qui est vrai d'une région, l'est davantage du continent. C'est pour cela qu'en reintroduisant ce sujet, le Secrétariat Général voudrait :

1°) souligner que le projet de Statut de la Conférence est prêt et tenu à la disposition des Etats membres ;

2°) programmer -avec l'accord de la 31ème Session du Conseil- pour l'exercice financier 1978/79 l'Assemblée Constitutive de la Conférence des Organisations Intergouvernementales Africaines.

Le projet d'Ordre du Jour pourrait comporter les points suivants :

- Présentation des organisations intergouvernementales africaines.
- Etude et adoption des Statuts de la Conférence des organisations intergouvernementales africaines et des associations d'organismes gouvernementaux africains.
- Elaboration d'une politique de coopération entre les organisations intergouvernementales africaines.

3°) demander au Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières de l'OUA d'en examiner les incidences financières.

## E. Stages de Formation pour les Ressortissants des Etats Africains Nouvellement Indépendants

125. Afin d'aider davantage les Etats Africains nouvellement indépendants en tenant compte de leurs besoins, l'OUA en relation avec certains établissements régionaux et le PNUD, pourra organiser des cycles de formation et de recyclage de 3 à 6 mois au cours de l'année 1979. Ces stages intéresseront en un premier temps, les domaines suivants :

a) CoopérativesAgricoles - 3 mois. En relation avec le Centre Panafricain de Formation Coopérative Cotonou (Bénin)

b) Affaires Diplomatiques et Consulaires, 3 à 6 mois. En relation avec l'IRIC Yaoundé (Cameroun)

c) Bibliothèques et Archives, 3 à 6 mois. En relation avec l'AIDBA Dakar (Sénégal).

# TROISIEME PARTIE

# ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA SANTE

# TROISIEME PARTIE

# ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA SANTE

## CHAPITRE I - EDUCATION ET CULTURE

126. En application de la Résolution CM/Res. 574 (XXIX) relative aux innovations à la réforme des programmes et aux méthodes d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, la section de l'Education et de la Culture vient d'adresser à tous les Etats membres une série de questionnaires qu'ils sont appelés à remplir sur :

a) les objectifs et les structures de leur système d'éducation

b) les programmes d'enseignement des différentes matières notamment les mathématiques, les sciences et la technique

c) la formation du personnel enseignant.

127. Une douzaine de réponses des Etats membres ont été reçues sur l'évaluation des progrès réalisés par chaque Etat dans le domaine de l'éducation continue des adultes.

Le Secrétariat voudrait renouveler aux Etats membres la nécessité de répondre à son questionnaire sur l'éducation continue des adultes afin de lui permettre de convoquer la réunion d'experts sur cette question.

128. Afin de susciter des candidatures pour abriter les festivals culturels panafricains, des notes verbales de rappel ont été de nouveau adressées aux Etats membres pour l'organisation programmée de ces festivals.

C'est le lieu de rappeler que l'intérêt politique et culturel qui a été unanimement reconnu à l'organisation périodique des festivals culturels panafricains risquerait de décroître si des bonnes volontés parmi les Etats Membres ne se faisaient connaitre pour abriter cette manifestation qui a soulevé tant d'enthousiasme depuis sa tenue à Alger en 1969.

Recherche linguistique et historique

129 Le Bureau Linguistique Interafricain à Kampala et le Centre d'Etudes Linguistique et Historique par Tradition Orale à Niamey ont poursuivi leur programme de recherche dans les langues et l'histoire africaines en vue de la publication de manuels adéquats.

## CHAPITRE II. SECHERESSE ET AUTRES CALAMITES NATURELLES

130. Le Secrétariat a activement participé à la Septième Session de l'Association Régionale I (Afrique) de l'Organisation Mondiale de la Météorologie tenue à Nairobi du 6 au 15 Février 1978.

Les résolutions importantes issues de cette session concernent notamment :

a) l'exécution du programme de la veille météorologique mondiale ; il a été notamment décidé la mise en application immédiate de la résolution relative au transfert du Centre Météorologique Régional (CMR) et du Centre Régional de Transmission (CRT) de Prétoria dans un autre Etat Africain compte tenu des relations de l'Afrique du Sud avec les autres Etats Africains

b) l'exécution et le renforcement du projet d'étude de la mousson oues-africaine en vue d'une connaissance plus approfondie des

mécanismes atmosphériques et la stimulation des précipitations en Afrique de l'Ouest

c) le transfert en Afrique du Bureau Régional pour l'Afrique de l'OMM qui est jusqu'à présent basé à Genève.

d) le développement de l'agro et de l'hydrométéorologie en Afrique en coopération avec la FAO, l'OUA et l'UNEP

e) le développement et la formation dans les divers domaines de la météorologie par un accroissement d'octroi de bourses d'études, de stages et de cycles d'études

f) la préparation de la conférence mondiale sur le climat prévue en 1979.

131. Par ailleurs, le Secrétariat a organisé en Mars 1978 à Banjul (Gambie) la Session Extraordinaire du Comité Ad Hoc sur la Sécheresse et les Autres Calamités Naturelles en exécution de la résolution CM/616 (XXX) adoptée par la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres. Des recommandations importantes ont été adoptées par ce Comité ; elles font l'objet d'un rapport spécifique soumis à la 31ème Session Ordinaire du Conseil.

132. La Section de la Sécheresse et Autres Calamités Naturelles prépare activement le document de travail pour la réunion d'experts chargés d'élaborer la carte hydrogéologique de l'Afrique. Cette réunion est projetée pour Septembre 1978.

## CHAPITRE III - RESSOURCES NATURELLES

133. La Section des Ressources Naturelles a concentré ses activités dans la recherche de la mise enapplication des résolutions suivantes :

- Résolution CM/Res. 169 (XI) relative à la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles. Des notes verbales ont été adressées aux Etats membres à l'effet de la ratification de cette convention par les Etats qui ne l'ont pas encore fait.

- Résolution CM/Res. 413 (XXIV) sur la Commission Interministérielle Africaine pour l'Alimentation et ses trois comités d'experts. Des préparatifs sont en cours pour convoquer la seconde session ordinaire de cette grande commission.

- Résolution CM/Res. 504 (XXVII) relative à l'accroissement de la productivité agricole des paysans en Afrique.

Le Secrétariat voudrait insister auprès des Etats membres afin qu'ils lui communiquent dès que possible les noms de leurs experts et les informations nécessaires à la tenue de réunions relatives à la mise en oeuvre de ces deux dernières résolutions.

134. La section a organisé au Secrétariat Général du 6 au 10 Février 1978 la réunion du groupe d'experts chargés d'étudier le problème de la sédentarisation des nomades en Afrique en exécution de la Résolution CM. Res. 380 (XXIII).

Un rapport final comprenant les recommandations adoptées par cette réunion est présenté à la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

## CHAPITRE IV - DROIT DE LA MER

135. La Septième Session de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer qui vient de s'achever à Genève a été, contrairement aux déclarations des uns et des autres, un échec. Sur les 6 séances que devait durer cette session, deux ont été perdues sur un débat de procédure, celui de l'élection du Président de la Conférence. Ce débat a révélé un dangereux effritement du Groupe des 77 et un renoncement de plus en plus marqué de certains aux principes qui ont présidé à la création de ce groupe.

136. Sur le plan de la négociation proprement dite, aucun progrès substantiel n'a été enregistré. Bien au contraire, les pays riches ayant arraché aux pays en développement une concession majeure : à savoir l'acceptation du système parallèle, ont tenté d'arracher d'autres concessions encore, en restant sur des positions figées.

Il est évident que le Tiers Monde ne peut faire d'autres concessions majeures sans risques graves.

137. Un point devrait retenir singulièrement notre attention : c'est le problème des Iles, tant il est vrai que la démarche des Ex-puissances coloniales étendant leur zône économique à des îles environnant le continent menace les intérêts vitaux d'Etats membres de notre Organisation, tels que les Comores et Madagascar. La Conférence s'est séparée sans conclusion importante.

138. Au plan du Groupe Africain, il est indispensable que notre Organisation se prononce très clairement sur la Déclaration d'Addis Abéba sur le Droit de la Mer qui fait l'objet d'interprètations différentes de la part des délégations Africaines, lorsqu'elle n'est pas parfois remise en cause dans certains de ses dispositifs,

## CHAPITRE V. - SANTE ET NUTRITION

139. La Section de la Santé, de l'Hygiène et de la Nutrition a poursuivi ses activités normales dans le cadre de l'objectif de la santé publique.

A cet effet, elle a entretenu d'étroites collaborations avec l'OMS et ses bureaux régionaux en Afrique.

140. Elle a continué à travailler à la préparation des documents se rapportant aux séminaires sur la bilharziose en Afrique, le goitre en Afrique, la santé de la mère et de l'enfant.

### Participation aux Réunions Scientifiques

141. Le Secrétariat a participé à la réunion de la Commission sur la Coopération Technique entre pays en voie de développement organisée à Brazzaville du 24 au 28 Avril 1978 par le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique.

142. Cette Commission, constituée de quelques Etats membres, est appelée à jouer un rôle important pour le développement et la promotion de l'auto-responsabilité et de l'auto-suffisance dans le domaine de la santé dans les Etats de la région.

143. Le programme de travail concernait la formulation des termes de références de cette commission pour la mise en place d'un mécanisme devant poursuivre et développer la collaboration entre pays de la région.

Il en est de même de la 31ème Assemblée de l'Organisation Mondiale de la Santé tenue à Genève du 8 au 24 Mai 1978.

Des rapports spécifiques font l'objet de points inscrits à l'Ordre du Jour de la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

## CHAPITRE VI. - CLINIQUE DU PERSONNEL DE L'OUA

144. Du 30 Janvier 1978 au 15 Mai 1978, un total de 674 malades ont été consultés à la Clinique de l'OUA.

145. Trois malades ont été évacués à l'extérieur, tandis qu'un certain nombre de malades ont été envoyés aux différents centres hospitaliers d'Addis Abéba.

# QUATRIEME PARTIE

# ACTIVITES DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL

## QUATRIEME PARTIE

## ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION & DES FINANCES

146. En dehors des actions qui découlent de la gestion administrative et financière journalière du Secrétariat Général de l'Organisation, le Département de l'Administration et des Finances s'est principalement consacré au cours de la période sous examen à la mise en application des résolutions et décisions de la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Tripoli du 20 au 28 Février 1978.

147. Les principales résolutions adoptées par la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres dans les domaines administratif, institutionnel et financier portaient sur :

a) l'octroi des subventions aux organisations africaines ;
- Résolution CM/597 (XXX)

b) l'élection des membres du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes ;
- Résolution CM/598 (XXX)

c) l'élection des membres du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières ;

d) l'élection des membres du Tribunal Administratif Ad Hoc de l'OUA ;

e) l'adoption du Budget et du Programme d'Activités de l'exercice 78/79 ;
- Résolution CM/599 (XXX)

f) les réponses aux discours d'ouverture et de clôture des hautes instances politiques de l'OUA ;
- Résolution CM/600 (XXX)

g) la distribution des documents de travail de l'OUA ;
- Résolution CM/601 (XXX)

h) le problème crucial des arriérés des contributions ;
- Résolution CM/604 (XXX)

i) le recrutement et la répartition géographique du personnel au sein de l'OUA ;

j) la dévaluation du dollar et l'ajustement des postes pour le personnel statutaire de l'OUA ;
- Résolution CM/605 (XXX)

k) le rapport du Comité Ad Hoc sur la Réforme des Structures de l'OUA ;
- Résolution CM/607 (XXX)

a) Octroi des Subventions aux Organisations Africaines - Résolution CM/597 (XXX)

148. Sur la base des recommandations du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières qui avait, en Décembre 1977, examiné les dossiers soumis par le Secrétariat Général, la 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres a décidé d'accorder, à titre de subventions pour l'Exercice 78/79, la somme de 500.000 dollars des Etats-Unis aux organisations et associations africaines requérantes, selon la répartition ci-après :

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Encyclopédie Africaine..... | US$ 35.000 |
| 2. | Comité de Coordination et d'Action Syndicale contre l'Apartheid et le Colonialisme..... | 15.000 |
| 3. | Association pour l'Avancement en Afrique des Sciences de l'Agriculture..... | 55.000 |
| 4. | Association pour l'Enseignement Social en Afrique... | 25.000 |
| 5. | Institut des Relations Internationales du Cameroun... | 35.000 |
| 6. | Organisation Panafricaine des Femmes..... | 10.000 |
| 7. | Association des Universités Africaines..... | 45.000 |
| 8. | Organisation de l'Unité Syndicale Africaine..... | 100.000 |

| | | US$ |
|---|---|---|
| 9. | Association Internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives..... | 20.000 |
| 10. | Centre de Coordination, de la Recherche et de la Documentation, en matière de Sciences Sociales pour l'Afrique sub-Saharienne..... | 20.000 |
| 11. | Mouvement Panafricain de la Jeunesse..... | 30.000 |
| 12. | Union des Organisations de Radiodiffusions et de Télévisions Nationales en Afrique..... | 20.000 |
| 13. | Conseil Supérieur du Sport en Afrique..... | 90.000 |
| | US$ | 500.000 |

149 En outre, pour répondre aux préoccupations que cause à l'Organisation la prolifération des demandes de subventions, telles que soulevées dans le rapport du Secrétaire Général - Document CM/840 (XXX) Part. II, le Conseil des Ministres a tenu à rappeler et à préciser à l'intention des Organisations et Associations Africaines requérantes que les subventions de l'OUA ne sont pas automatiques et que toutes ces Organisations et Associations doivent pouvoir se suffire à elles-mêmes sur le plan financier.

150. De surcroit, le Conseil a adopté la recommandation du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières donnant aux Organisations et Associations sus-mentionnées précédemment, un délai de 5 ans, à dater de Février 1978, pour mettre en pratique le voeu du Conseil des Ministres, c'est-à-dire pour se suffire à elles-mêmes sur le plan financier. Le Conseil a enfin demandé que les critères d'octroi des subventions, qui ne constituent qu'un appoint temporaire de l'OUA soient strictement observés.

151. Le Secrétariat Général de l'Organisation a informé les Associations et Organisations concernées les décisions du Conseil. L'octroi des subventions accordées qui débute avec l'ouverture de l'exercice budgétaire 78/79, c'est-à-dire le 1er Juin 1978 est sous réserves du paiement des contributions par les Etats membres dans les délais requis.

b) Election des membres du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes - Résolution CM/598 (XXX)

152. Le mandat de l'ancien Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes étant arrivé à expiration au mois de Février 1978, la 30ème Session Ordinaire du Conseil a décidé de désigner comme nouveaux membres du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes de l'OUA pour la période de Février 1978 à Février 1981, les pays suivants :

la Gambie, le Lesotho, le Botswana, La Haute-Volta, le Togo, les Iles Seychelles et la Tunisie.

à raison de trois anglophones, trois francophones et un arabophone. Désormais, les membres du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes ne seront plus au nombre de six, mais de sept.

153. Il importe de rappeler que sur la base des règlements de l'OUA, un Etat membre du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes ne peut être membre du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières et vice-versa. Les nouveaux membres du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes ont d'ores et déjà été informés de la décision du Conseil des Ministres.

c) Election des Membres du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières

154. Le mandat des membres du Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières étant réglementairement arrivé à expiration en Février 1978, le Secrétariat Général a présenté au Conseil le rapport CM/846(XXX) et a sollicité de ce dernier des directives précises en la matière, étant donné qu'à sa 28ème Session à Lomé, le Conseil des Ministres par sa Résolution CM/528 (XXVIII) avait adopté une attitude qui s'écartait des dispositions du règlement financier. La 30ème Session du Conseil a réaffirmé la Résolution CM/528(XXVIII) de Lomé, au terme de laquelle désormais le Comité Consultatif sur les Questions Budgétaires et Financières doit être composé des représentants des Etats membres résidant à Addis Abéba, à l'exclusion de ceux faisant partie du Conseil des Vérificateurs Externes des Comptes.

155. Par ailleurs, la 30ème Session Ordinaire du Conseil a décidé que tous les Etats membres de l'Organisation qui veulent prendre part aux travaux du Comité Consultatif peuvent le faire et qu'à cet effet, le quorum requis des présences pour la validité des débats et des décisions du Comité Consultatif sera constitué par l'ensemble des représentants des Etats membres résidant à Addis Abéba.

156. Il a été demandé en conséquence au Secrétariat Général d'élaborer un programme de réunions du Comité Consultatif et d'en informer tous les Etats membres. Le Secrétariat Général de l'Organisation s'est d'ores et déjà acquitté des obligations découlant des termes de cette décision du Conseil des Ministres.

d) Election des membres du Tribunal Administratif Ad Hoc de l'OUA

157. Le Conseil des Ministres, sur la base du rapport présenté par le Secrétariat Général, a décidé de désigner comme membres du Tribunal Administratif Ad Hoc de l'OUA, pour la période de Février à Juin 1978, les Etats suivants, à savoir : le Cap-Vert, les Iles Comores et le Congo.
selon le principe retenu de la rotation. Tous ces Etats ont d'ores et déjà été informés de la décision du Conseil.

e) Adoption du Budget et du Programme d'Activités pour l'Exercice 78/79 - Résolution CM/599 (XXX)

158. La 30ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres a adopté pour l'exercice 78/79, un Budget évalué à 11.894.391 dollars des Etats Unis (Document CM/845 (XXX) Rev. 1), représentant :

1. les salaires du personnel
2. le coût de la création des postes nouveaux retenus
3. le programme des missions et la mise en exécution des décisions des Hautes Instances Politiques.

159. En dehors de la somme de 11.884.391 dollars US, le Conseil a approuvé la somme de 70.000 dollars US pour l'organisation d'un séminaire sur l'industrialisation de l'Afrique, séminaire qui n'était pas prévu dans le Projet initial de Budget soumis au Conseil des Ministres. En conséquence, si l'on ajoute cette somme à celle de 11.894.391 dollars US, le montant total du Budget pour l'exercice 78/79 s'élève à : 11.964.391 dollars des Etats Unis d'Amérique.

US$ 11.894.391 + 70.000 = US $ 11.964.391

RELEVE DES QUOTES-PARTS DU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA POUR L'EXERCICE 1978/79 ETABLI SELON LE NOUVEAU BAREME APPROUVE PAR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT A SA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE TENUE A LIBREVILLE (GABON)EN 1977.

| N° | ETATS MEMBRES | BAREME APPROUVE % | CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT $ E.U. |
|---|---|---|---|
| 1. | Algérie | 6.15 | 731.505,05 |
| 2. | Angola | 2.36 | 280.707,63 |
| 3. | Bénin | 0.54 | 64.229,71 |
| 4. | Botswana | 1.96 | 233.130,06 |
| 5. | Burundi | 0.61 | 72.555,79 |
| 6. | Cameroun | 1.86 | 221.235,67 |
| 7. | Cap-Vert | 0.54 | 64.229,71 |
| 8. | Empire Centrafricain | 0.69 | 82.071,30 |
| 9. | Tchad | 0.61 | 72.555,79 |
| 10. | Comores | 0.50 | 59.471,96 |
| 11. | Congo | 1.35 | 160.574,28 |
| 12. | +Djibouti | - | - |
| 13. | Egypte | 7.57 | 900.405,40 |
| 14. | Ethiopie | 2.00 | 237.887,82 |
| 15. | Guinée Equatoriale | 1.01 | 120.133,35 |
| 16. | Gabon | 6.29 | 748.157,19 |
| 17. | Gambie | 0.61 | 72.555,79 |
| 18. | Ghana | 3.24 | 385.378,27 |
| 19. | Guinée | 0.68 | 80.881,86 |
| 20. | Guinée Bissau | 0.95 | 112.996,71 |
| 21. | Côte-D'Ivoire | 3.13 | 372.294,44 |
| 22. | Kenya | 2.28 | 271.192,11 |
| 23. | Lesotho | 0.54 | 64.229,71 |
| 24. | Libéria | 1.81 | 215.288,48 |
| 25. | Libye | 10.00 | 1.189.439,10 |
| 26. | Madagascar | 1.23 | 146.301,00 |
| 27. | Malawi | 0.83 | 98.723,45 |
| 28. | Mali | 0.54 | 64.229,71 |
| 29. | Mauritanie | 0.94 | 111.807,28 |
| 30. | Maurice | 1.55 | 184.363,06 |

| N° | ETATS MEMBRES | BAREME APPROUVE % | CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT $ E.U. |
|---|---|---|---|
| 31. | Maroc | 4.30 | 511.458,81 |
| 32. | Mozambique | 1.92 | 228.372,31 |
| 33. | Niger | 0.72 | 85.639,62 |
| 34. | Nigéria | 7.63 | 907.542,03 |
| 35. | Rwanda | 0.50 | 59.471,96 |
| 36. | Sao-Tomé-e-Principe | 1.29 | 153.437,64 |
| 37. | Sénégal | 0.96 | 114.186,15 |
| 38. | Seychelles | 1.55 | 184.363,06 |
| 39. | Sierra Leone | 1.37 | 162.953,16 |
| 40. | Somalie | 0.69 | 82.071,30 |
| 41. | Soudan | 1.85 | 220.046,23 |
| 42. | Swaziland | 1.96 | 233.130,06 |
| 43. | Tanzanie | 1.64 | 195.068,00 |
| 44. | Togo | 0.58 | 68.987,47 |
| 45. | Tunisie | 3.53 | 419.872,00 |
| 46. | Ouganda | 1.18 | 140.353,81 |
| 47. | Haute-Volta | 0.54 | 64.229,71 |
| 48. | Zaïre | 2.15 | 255.729,41 |
| 49. | Zambie | 3.27 | 388.946,59 |
| | | 100.00 | 11.894.391,00 |

NOTE : + Djibouti – Aucun taux de contribution n'a été approuvé, Djibouti ayant été admis au cours de la Session.

160. Certains Etats membres comme Sao Tomé et Principe, les Iles Seychelles, l'Angola, etc....ont fait remarquer que les indices des Nations Unies qui avaient servi à l'établissement de leurs taux de contribution ne correspondaient pas à la réalité et dataient de l'époque coloniale. Ils ont promis pour la correction de leurs taux, de nous faire parvenir des éléments d'appréciation à jour. Le Secrétariat Général les attend.

h) Problème Crucial des Arriérés de Contributions - Résolution CM/604 (XXX)

161. En ce qui concerne la question cruciale des arriérés des contributions, les remarques et observations formulées par le Secrétariat Général dans la première partie du rapport annuel - Document CM/840 (XXX) Part. II qui a été présenté à la 30ème Session Ordinaire du Conseil, conservent toute leur actualité. Le tableau ci-après montre l'état des arriérés de contributions dûes par les Etats membres au Budget Ordinaire et aux Budgets Spéciaux de l'OUA.

162. Le Conseil des Ministres avait demandé au Secrétariat Général et au Rapporteur du Comité Consultatif de préparer un mémorandum complet à faire parvenir aux Etats membres qui n'ont pas payé leurs arriérés de contributions en vue de les inviter à s'en acquitter sans retard. Ce document a été communiqué aux Etats membres concernés, qui, d'ailleurs, avaient déjà été informés de la situation à Tripoli en Février 1978.

# ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES AU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA BUDGET 1968/69 DU C.M.C.A. ET LE CAS DE LA NAMIBIE AU 15 MAI 1978

| N° | ETATS MEMBRES | Montant dû 1965/67 | Montant dû 1967/68 | Montant dû 1968/69 | Montant dû 1969/70 | Montant dû 1970/71 | Montant dû 1971/72 | Montant dû 1972/73 | Montant dû 1973/74 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Algérie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 2. | Angola | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 3. | République Arabe d'Egypte | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 4. | Bénin | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 5. | Botswana | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 6. | Burundi | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 7. | Cameroun | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 8. | Cap-Vert | - | - | - | - | - | 33.887,17 | 55.777,34 | 66.822,33 |
| 9. | Empire Centrafricain | - | - | - | - | 2.248,19 | 37.780,97 | 44.014,77 | EXEMPTE |
| 10. | Tchad | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 11. | Comores | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 12. | Congo | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 13. | Djibouti | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 14. | Guinée Equatoriale | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 15. | Ethiopie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 16. | Gabon | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 17. | Gambie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 18. | Ghana | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 19. | Guinée | - | - | - | - | - | - | - | - |

| N° | ETATS MEMBRES | Montant dû 1974/75 | Montant dû 1975/76 | Montant dû 1976/77 | Montant dû 1977/78 | Montant dû CMCA | Montant dû cas Namibie | Excédent | Montant Total dû |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20. | Guinée-Bissau | - | - | - | EXEMPTE | - | - | - | - |
| 21. | Côte-d'Ivoire | - | - | - | - | - | - | 64.227,28 | - |
| 22. | Kenya | 0,54 | - | - | 59.549,10 | - | - | - | 59.549,64 |
| 23. | Lesotho | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 24. | Libéria | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 25. | Libye | - | - | - | 1.004.271,43 | - | - | - | 1.004.271,43 |
| 26. | Madagascar | - | EXEMPTE | - | 118,46 | - | - | - | 118,46 |
| 27. | Malawi | - | - | - | - | 3.063,95 | 7.919,25 | - | 152.102,17 |
| 28. | Mali | - | - | 46.666,53 | 56.084,47 | - | - | - | 102.751,00 |
| 29. | Mauritanie | - | 112.412,02 | 132.018,55 | 97.628,52 | - | - | - | 342.059,09 |
| 30. | Maurice | - | - | - | - | - | - | 173,43 | - |
| 31. | Maroc | - | - | - | 446.598,56 | - | - | - | 446.598,56 |
| 32. | Mozambique | - | - | - | EXEMPTE | - | - | - | - |
| 33. | Niger | - | - | - | - | - | - | 6.636,69 | - |
| 34. | Nigéria | - | - | - | 79.572,79 | - | - | - | 79.572,79 |
| 35. | Rwanda | - | - | - | 51.930,06 | - | - | - | 51.930,06 |
| 36. | Sao Tome & Principe | - | - | - | EXEMPTE | - | - | - | - |
| 37. | Sénégal | - | - | - | 95.836,98 | - | - | - | 95.836,98 |
| 38. | Seychelles | - | - | - | 134.603,20 | - | - | - | 134.603,20 |
| 39. | Sierra Leone | - | 106.312,41 | 148.520,86 | 142.288,38 | - | - | - | 397.121,65 |

| N° | ETATS MEMBRES | Montant dû 1965/67 | Montant dû 1967/68 | Montant dû 1968/69 | Montant dû 1969/70 | Montant dû 1970/71 | Montant dû 1971/72 | Montant dû 1972/73 | Montant dû 1973/74 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 40. | Somalie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 41. | Soudan | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 42. | Swaziland | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 43. | Tanzanie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 44. | Togo | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 45. | Tunisie | 1.817,24 | 3.126,17 | 3.451,62 | 515,94 | - | 5.893,01 | 9.267,12 | 11.202,81 |
| 46. | Ouganda | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 47. | Haute-Volta | - | - | - | - | - | - | - | EXEMPTE |
| 48. | Zaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 49. | Zambie | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Grand Total ..... | 69.589,32 | 18.352,13 | 45.244,33 | 16.844,16 | 2.243,19 | 77.561,15 | 109.059,23 | 78.025,14 |

ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES
ASSISTANCE FINANCIERE A LA GUINEE-BISSAU POUR 1973/74 (£ stg.200.000)
AU 10 DECEMBRE 1977

| ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION % | MONTANT DE CONTRIBUTION $ EU | MONTANT PAYE $ EU | MONTANT DU $ EU |
|---|---|---|---|---|
| 1. Algérie | 5,71 | 25.044,00 | 25.044,00 | 0,06 |
| 2. République Arabe d'Egypte | 9,28 | 40.702,08 | 40.702,08 | - |
| 3. Botswana | 0,50 | 2.193,00 | 2.193,00 | - |
| 4. Burundi | 0,62 | 2.719,32 | 2.719,32 | - |
| 5. Cameroun | 2,35 | 10.307,10 | 10.307,10 | - |
| 6. Empire Centrafricain | 1,47 | 6.447,42 | - | 6.447,42 |
| 7. Tchad | 1,16 | 5.087,76 | - | 5.087,76 |
| 8. Congo | 0,50 | 2.193,00 | 2.193,00 | - |
| 9. Bénin | 1,06 | 4.649,16 | 4.649,16 | - |
| 10. Guinée Equatoriale | 0,50 | 2.193,00 | 2.193,00 | - |
| 11. Ethiopie | 2,81 | 12.324,66 | - | 12.324,66 |
| 12. Gabon | 4,93 | 21.622,98 | 21.622,98 | - |
| 13. Gambie | 0,76 | 3.333,36 | 3.333,36 | - |
| 14. Ghana | 4,73 | 20.745,78 | 20.745,78 | - |
| 15. Guinée | 1,23 | 5.394,78 | 5.394,78 | - |
| 16. Côte-d'Ivoire | 4,02 | 17.631,72 | 17.631,72 | - |
| 17. Kenya | 2,21 | 9.693,06 | 9.693,06 | - |
| 18. Lesotho | 0,67 | 2.938,62 | - | 2.938,62 |
| 19. Libéria | 2,84 | 12.456,24 | - | 12.456,24 |
| 20. Libye | 7,40 | 32.456,40 | - | 32.456,40 |
| 21. Madagascar | 1,61 | 7.061,46 | 7.061,46 | - |
| 22. Malawi | 0,68 | 2.982,48 | - | 2.982,48 |
| 23. Mali | 1,40 | 6.140,40 | 6.140,40 | - |
| 24. Mauritanie | 1,68 | 7.368,48 | - | 7.368,48 |
| 25. Maurice | 0,50 | 2.193,00 | 2.193,00 | - |
| 26. Maroc | 5,98 | 26.228,28 | 26.228,28 | - |
| 27. Niger | 1,27 | 5.570,22 | 5.570,22 | - |
| 28. Nigéria | 6,99 | 30.658,14 | 30.658,14 | - |
| 29. Rwanda | 0,62 | 2.719,32 | 2.719,32 | - |
| 30. Sénégal | 3,21 | 14.079,06 | 14.079,06 | - |
| 31. Sierra Leone | 1,89 | 8.289,54 | 8.289,54 | - |
| 32. Somalie | 0,76 | 3.333,36 | 3.333,36 | - |

| ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION % | MONTANT DE CONTRIBUTION $ EU | MONTANT PAYE $ EU | MONTANT DU $ EU |
|---|---|---|---|---|
| 33. Soudan | 3,42 | 15.000,12 | 15.000,12 | - |
| 34. Swaziland | 0,50 | 2.193,00 | - | 2.193,00 |
| 35. Tanzanie | 1,97 | 8.640,42 | 8.640,42 | - |
| 36. Togo | 1,25 | 5.482,50 | 5.482,50 | - |
| 37. Tunisie | 2,67 | 11.710,62 | 11.710,62 | - |
| 38. Ouganda | 1,75 | 7.675,50 | 7.675,50 | - |
| 39. Haute-Volta | 0,92 | 4.035,12 | - | 4.035,12 |
| 40. Zaïre | 3,07 | 13.465,02 | 13.465,02 | - |
| 41. Zambie | 3,11 | 13.640,46 | 13.640,46 | - |
| | 100,00 | 438.600,00 | 350.309,76 | 88.290,24 |

ETAT DES CONTRIBUTIONS DUES
ASSISTANCE FINANCIERE A LA GUINEE-BISSAU POUR 1974-1975 (£ Stg.1.000,000)
AU 10 DECEMBRE 1977

| ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION % | MONTANT DE CONTRIBUTION $ EU | MONTANT PAYE $ EU | MONTANT DU $ EU |
|---|---|---|---|---|
| 1. Algérie | 5,71 | 125.220,30 | 125.220,30 | - |
| 2. République Arabe d'Egypte | 9,28 | 203.510,40 | - | 203.510,40 |
| 3. Botswana | 0,50 | 10.965,00 | 10.965,00 | - |
| 4. Burundi | 0,62 | 13.596,60 | - | 13.596,60 |
| 5. Cameroun | 2,35 | 51.535,50 | 51.535,50 | - |
| 6. République Centrafricaine | 1,47 | 32.237,10 | - | 32.237,10 |
| 7. Tchad | 1,16 | 25.438,80 | - | 25.438,80 |
| 8. Congo | 0,50 | 10.965,00 | 10.965,00 | - |
| 9. Bénin | 1,06 | 23.245,00 | 395,06 | 22.850,74 |
| 10. Guinée Equatoriale | 0,50 | 10.965,00 | 14.922,32 * | - |
| 11. Ethiopie | 2,81 | 61.623,30 | - | 61.623,30 |
| 12. Gabon | 4,93 | 108.114,90 | 108.114,90 | - |
| 13. Gambie | 0,76 | 16.666,80 | 16.666,80 | - |
| 14. Ghana | 4,73 | 103.728,90 | 103.728,90 | - |
| 15. Guinée | 1,23 | 26.973,90 | 27.164,61 * | - |
| 16. Côte-d'Ivoire | 4,02 | 88.158,60 | 88.158,60 | - |
| 17. Kenya | 2.21 | 48.465,30 | - | 48.465,30 |
| 18. Lesotho | 0,67 | 14.693,10 | - | 14.693,10 |
| 19. Libéria | 2,04 | 62.281,20 | - | 62.281,20 |
| 20. Libye | 7,40 | 162.282,00 | - | 162.282,00 |
| 21. Madagascar | 1,61 | 35.307,30 | 35.307,30 | - |
| 22. Malawi | 0,68 | 14.912,40 | - | 14.912,40 |
| 23. Mali | 1,40 | 30.702,00 | 30.702,00 | - |
| 24. Mauritanie | 1,68 | 36.842,40 | - | 36.842,40 |
| 25. Ile Maurice | 0,50 | 10.965,00 | 10.965,00 | - |
| 26. Maroc | 5,98 | 131.141,40 | 131.141,10 | 0,30 |
| 27. Niger | 1,27 | 27.851,10 | 27.851,10 | - |
| 28. Nigéria | 6,99 | 153.290,70 | 153.290,70 | - |
| 29. Rwanda | 0,62 | 13.596,60 | 13.596,60 | - |
| 30. Sénégal | 3,21 | 70.395,30 | 70.395,30 | - |
| 31. Sierra-Leone | 1,89 | 41.447,70 | 27.740,50 | 13.707,20 |
| 32. Somalie | 0,76 | 16.666,80 | 16.666,80 | - |

* Paiement excédentaire de la Guinée Equatoriale..... $EU 3.957,32
* Paiement excédentaire de la Guinée..... $EU 190,71

| ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION % | MONTANT DE CONTRIBUTION $ EU | MONTANT PAYE $ EU | MONTANT DU $ EU |
|---|---|---|---|---|
| 33. Soudan | 3,42 | 75.000,60 | - | 75.000,60 |
| 34. Souaziland | 0,50 | 10.965,00 | - | 10.965,00 |
| 35. Tanzanie | 1,97 | 43.202,10 | - | 43.202,10 |
| 36. Togo | 1,25 | 27.412,50 | 27.412,50 | - |
| 37. Tunisie | 2,67 | 58.553,10 | 58.553,10 | - |
| 38. Ouganda | 1,75 | 38.377,50 | - | 38.377,50 |
| 39. Haute-Volta | 0,92 | 20.175,60 | - | 20.175,60 |
| 40. Zaïre | 3,07 | 67.325,10 | 67.325,10 | - |
| 41. Zambie | 3,11 | 68.202,30 | 68.202,30 | - |
| | 100,00 | 2.193.000,00 | 1.296.986,39 | 900.161,64 |

# ASSISTANCE FINANCIERE A LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
## ($ EU 1 MILLION) CM/Res.548 (XXIX)
## AU 15 MAI 1978

| N° | ETATS MEMBRES | BAREME APPROUVE % | CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT $EU. | MONTANT PAYE $EU. | MONTANT DU $EU. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Algérie | 6,15 | 61.500,00 | - | 61.500,00 |
| 2. | Angola | 2,36 | 23.600,00 | - | 23.600,00 |
| 3. | Bénin | 0,54 | 5.400,00 | - | 5.400,00 |
| 4. | Botswana | 1,96 | 19.600,00 | - | 19.600,00 |
| 5. | Burundi | 0,61 | 6.100,00 | - | 6.100,00 |
| 6. | Cameroun | 1,86 | 18.600,00 | 18.600,00 | - |
| 7. | Cap-Vert | 0,54 | 5.400,00 | - | 5.400,00 |
| 8. | Empire Centrafricain | 0,69 | 6.900,00 | - | 6.900,00 |
| 9. | Tchad | 0,61 | 6.100,00 | - | 6.100,00 |
| 10. | Comores | 0,50 | 5.000,00 | - | 5.000,00 |
| 11. | Congo | 1,35 | 13.500,00 | - | 13.500,00 |
| 12. | Egypte | 7,57 | 75.700,00 | - | 75.700,00 |
| 13. | Ethiopie | 2,00 | 20.000,00 | - | 20.000,00 |
| 14. | Guinée Equatoriale | 1,01 | 10.100,00 | - | 10.100,00 |
| 15. | Gabon | 6,29 | 62.900,00 | - | 62.900,00 |
| 16. | Gambie | 0,61 | 6.100,00 | - | 6.100,00 |
| 17. | Ghana | 3,24 | 32.400,00 | - | 32.400,00 |
| 18. | Guinée | 0,68 | 6.800,00 | - | 6.800,00 |
| 19. | Guinée-Bissau | 0,95 | 9.500,00 | - | 9.500,00 |
| 20. | Côte-d'Ivoire | 3,13 | 31.300,00 | - | 31.300,00 |
| 21. | Kenya | 2,28 | 22.800,00 | - | 22.800,00 |
| 22. | Lesotho | 0,54 | 5.400,00 | - | 5.400,00 |
| 23. | Libéria | 1,81 | 18.100,00 | - | 18.100,00 |
| 24. | Libye | 10,00 | 100.000,00 | - | 100.000,00 |
| 25. | Madagascar | 1,23 | 12.300,00 | 12.256,42 | 43,58 |
| 26. | Malawi | 0,83 | 8.300,00 | - | 8.300,00 |
| 27. | Mali | 0,54 | 5.400,00 | - | 5.400,00 |
| 28. | Mauritanie | 0,94 | 9.400,00 | - | 9.400,00 |
| 29. | Maurice | 1,55 | 15.500,00 | - | 15.500,00 |
| 30. | Maroc | 4,30 | 43.000,00 | - | 43.000,00 |
| 31. | Mozambique | 1,92 | 19.200,00 | - | 19.200,00 |

| N° | ETATS MEMBRES | BAREME APPROUVE % | CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT $EU. | MONTANT PAYE $EU. | MONTANT DU $EU. |
|---|---|---|---|---|---|
| 32. | Niger | 0,72 | 7.200,00 | - | 7.200,00 |
| 33. | Nigéria | 7,63 | 76.300,00 | - | 76.300,00 |
| 34. | Rwanda | 0,50 | 5.000,00 | 5.000,00 | - |
| 35. | Sao Tomé et Principe | 1,29 | 12.900,00 | - | 12.900,00 |
| 36. | Sénégal | 0,96 | 9.600,00 | - | 9.600,00 |
| 37. | Seychelles | 1,55 | 15.500,00 | - | 15.500,00 |
| 38. | Sierra Leone | 1,37 | 13.700,00 | - | 13.700,00 |
| 39. | Somalie | 0,69 | 6.900,00 | - | 6.900,00 |
| 40. | Soudan | 1,85 | 18.500,00 | - | 18.500,00 |
| 41. | Swaziland | 1,96 | 19.600,00 | - | 19.600,00 |
| 42. | Tanzanie | 1,64 | 16.400,00 | - | 16.400,00 |
| 43. | Togo | 0,58 | 5.800,00 | - | 5.800,00 |
| 44. | Tunisie | 3,53 | 35.300,00 | - | 35.300,00 |
| 45. | Ouganda | 1,18 | 11.800,00 | - | 11.800,00 |
| 46. | Haute-Volta | 0,54 | 5.400,00 | - | 5.400,00 |
| 47. | Zaïre | 2,15 | 21.500,00 | - | 21.500,00 |
| 48. | Zambie | 3,27 | 32.700,00 | - | 32.700,00 |
| | | 100,00 | 1.000.000,00 | 35.856,42 | 964.143,58 |

## CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES DU GROUPE AFRICAIN DE NEGOCIATION POUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UN SECRETARIAT AD HOC A BRUXELLES AU 10 DECEMBRE 1977

| NOS. | ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION | MONTANT DE CONTRIBUTION | MONTANT PAYE | MONTANT DU |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Botswana | 0,73 | 1.097,92 | - | 1.097,92 |
| 2. | Burundi | 0.90 | 1.353,60 | - | 1.353,60 |
| 3. | Cameroun | 3.41 | 5.128,63 | 5.128,63 | - |
| 4. | Empire Centrafricain | 2,13 | 3.203,51 | - | 3.203,51 |
| 5. | Tchad | 1.68 | 2.526,71 | - | 2.526,71 |
| 6. | Congo | 0.73 | 1.097,92 | - | 1.097,92 |
| 7. | Bénin | 1.54 | 2.316,15 | - | 2.316,15 |
| 8. | Guinée Equatoriale | 0.73 | 1.097,92 | - | 1.097,92 |
| 9. | Ethiopie | 4.07 | 6.121,27 | - | 6.121,27 |
| 10. | Gabon | 7.15 | 10.753,57 | - | 10.753,57 |
| 11. | Gambie | 1.10 | 1.654,40 | - | 1.654,40 |
| 12. | Ghana | 6.86 | 10.317,41 | 10.317,41 | - |
| 13. | Guinée | 1.78 | 2.677,11 | - | 2.677,11 |
| 14. | Côte-d'Ivoire | 5.83 | 8.768,30 | 8.768,30 | - |
| 15. | Kenya | 3.20 | 4.812,79 | - | 4.812,79 |
| 16. | Lesotho | 0.97 | 1.458,88 | 1.458,88 | - |
| 17. | Libéria | 4.12 | 6.196,46 | - | 6.196,46 |
| 18. | Madagascar | 2.33 | 3.504,31 | 3.482,48 | 21,83 |
| 19. | Malawi | 0.99 | 1.488,96 | - | 1.488,96 |
| 20. | Mali | 2.03 | 3.053,11 | - | 3.053,11 |
| 21. | Mauritanie | 2.44 | 3.669,75 | - | 3.669,75 |
| 22. | Maurice | 0.73 | 1.097,92 | - | 1.097,92 |
| 23. | Niger | 1.84 | 2.767,35 | 1.213,64 | 1.553,71 |
| 24. | Nigéria | 10.13 | 15.235,48 | - | 15.235,48 |
| 25. | Rwanda | 0.90 | 1.353,60 | 1.353,60 | - |
| 26. | Sénégal | 4.65 | 6.993,58 | - | 6.993,58 |
| 27. | Sierra Leone | 2.74 | 4.120,95 | - | 4.120,95 |
| 28. | Somalie | 1.10 | 1.654,40 | - | 1.654,40 |
| 29. | Soudan | 4.96 | 7.459,82 | 7.459,82 | - |
| 30. | Swaziland | 0.73 | 1.097,92 | - | 1.097,92 |
| 31. | Tanzanie | 2.86 | 4.301,43 | - | 4.301,43 |

| NOS. | ETATS MEMBRES | TAUX DE CONTRIBUTION | MONTANT DE CONTRIBUTION | MONTANT PAYE | MONTANT DU |
|---|---|---|---|---|---|
| 32. | Togo | 1.81 | 2.722,23 | - | 2.722,23 |
| 33. | Ouganda | 2.54 | 3.820,15 | - | 3.820,15 |
| 34. | Haute-Volta | 1.33 | 2.000,32 | - | 2.000,32 |
| 35. | Zaïre | 4.45 | 6.692,78 | - | 6.692,78 |
| 36. | Zambie | 4.51 | 6.783,02 | - | 6.783,02 |
| | | 100.00 | 150.399,63 | 39.182,76 | 111.216,87 |

163. Puisqu'il a été décidé de référer cette question à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Khartoum, le Secrétariat Général espère qu'une solution définitive pourra lui être trouvée.

i) Recrutement et répartition géographique du personnel au sein de l'OUA

164. La situation dans ce domaine n'a pas beaucoup varié depuis Février 1978. L'effort a été surtout porté vers le perfectionnement du personnel ainsi des fonctionnaires du Secrétariat ont été envoyés en stage dans le domaine du Contrôle Financier et du Secrétariat ; par ailleurs des cours de français et d'anglais sont désormais organisés au Secrétariat à l'intention du personnel de l'Organisation.

165. Le tableau ci-après indique la répartition des fonctionnaires de l'OUA par pays. Par ailleurs, le Secrétariat Général poursuivra ses efforts en vue d'assurer la plus grande représentation géographique possible des Etats au sein du personnel du Secrétariat Général de l'OUA.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES PAR PAYS ET PAR GRADE AU 31/10/77

| | PAYS | ELUS POLITIQ. | P6 | P5 | P4 | P3 | P2 | P1 | GS | LR | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. | ALGERIE | 1 | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 3 |
| 2. | ANGOLA | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 3. | BOTSWANA | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 4. | BENIN | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 3 | 1 | 6 |
| 5. | BURUNDI | - | - | - | - | 2 | - | - | - | 1 | 3 |

| PAYS | ELUS POLITIQ. | P6 | P5 | P4 | P3 | P2 | P1 | GS | LR | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6. CAMEROUN | 1 | - | - | 1 | 1 | 2 | - | 1 | 16 | 22 |
| 7. CAP VERT | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 8. TCHAD | - | - | - | - | 2 | - | - | - | - | 2 |
| 9. EMP. CENTRAF. | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 8 | 9 |
| 10. COMORES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 11. CONGO | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 12. DJIBOUTI | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 13. EGYPTE | - | - | - | 2 | 2 | 1 | - | 1 | - | 6 |
| 14. ETHIOPIE | - | - | - | - | 2+1[x] | 5 | 1[x] | 3 | 152 | 164 |
| 15. GABON | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 16. GAMBIE | - | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 2 |
| 17. GHANA | - | - | 1 | 2 | 2 | 2 | - | 2 | - | 9 |
| 18. GUINEE EQUAT. | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 |
| 19. GUINEE | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| 20. COTE D'IVOIRE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 21. GUINEE BISSAU | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 22. KENYA | 1 | - | - | - | 2 | 2 | - | 1 | 20 | 26 |
| 23. LESOTHO | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 24. LIBERIA | - | - | - | - | 1[x] | 2 | - | - | - | 3 |
| 25. LIBYA | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| 26. MADAGASCAR | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 |
| 27 MALAWI | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Sous contrat d'un an ou retardé localement.

| PAYS | ELUS POLITIQ. | P6 | P5 | P4 | P3 | P2 | P1 | GS | LR | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 28. MALI | - | 1 | 1 | - | - | - | - | - | 1 | 3 |
| 29. MAURITANIE | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| 30. MAURICE | - | - | - | 1 | 1 | - | - | 4 | 1 | 7 |
| 31. MAROC | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 32. MOZAMBIQUE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 33. NIGER | - | - | - | 2 | - | - | - | - | 16 | 18 |
| 34. NIGERIA | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | - | 4 | 29 | 40 |
| 35. RWANDA | - | - | - | - | - | 2 | - | - | 1 | 3 |
| 36. SAO TOME & P. | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 37. SENEGAL | - | - | - | 1 | 5 | - | - | - | 2 | 8 |
| 38. SEYCHELLES | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 39. SIERRA LEONE | - | - | - | - | - | 2 | - | - | - | 2 |
| 40. SOMALIE | - | - | - | - | 1 | 2 | - | 2 | - | 5 |
| 41. SOUDAN | - | - | - | - | 3 | 5 | - | 1 | - | 9 |
| 42. SWAZILAND | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 43. TANZANIE | - | 1 | - | 1 | 2 | 1 | - | 3 | 13 | 21 |
| 44. TOGO | - | - | - | - | 2 | - | - | 2 | - | 4 |
| 45. TUNISIE | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 |
| 46. OUGANDA | - | - | 1 | - | - | 2 | - | 3 | 6 | 13 |
| 47. HAUTE VOLTA | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| 48. ZAIRE | 1 | - | - | 2 | - | 2 | - | 3 | - | 8 |
| 49. ZAMBIE | - | - | 1 | 1 | - | - | - | - | 3 | 5 |

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES
REFERENCE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

| PAYS | ELUS POLITIQ. | P6 | P5 | P4 | P3 | P2 | P1 | GS | LR | TOTA |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 50. AZANIE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| 51. ZIMBABWE | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 |
| 52. NAMIBIE | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | 5 | 3 | 5 | 17 | 36 | 35 | 3 | 35 | 264 | 411 |

j) Dévaluation du dollar et Indemnité d'Ajustement des postes

166. La délégation du Nigéria avait soumis à l'examen du Conseil des Ministres un document relatif à la dévaluation du dollar et à l'indemnité d'ajustement des postes en vue de procéder à la révision du système actuel pratiqué par l'OUA. Le Secrétariat Général avait également soumis au Conseil ses remarques et observations sur l'étude présentée par la délégation du Nigéria.

167. Le Conseil des Ministres à sa 30ème Session Ordinaire a décidé de soumettre l'examen de l'ensemble de cette question au Comité des 14 sur la Réforme des Structures du Secrétariat Général de l'OUA, créé à Tripoli et il a été demandé à ce Comité de faire rapport au Conseil des Ministres à sa session de Khartoum.

168. Les observations du Secrétariat Général ont été versées au dossier présenté au Comité des 14 pour faciliter son examen de ce problème. Les conclu-

sions définitives du Comité des 14 seront présentées au Conseil des Ministres en même temps que le point de vue du Secrétariat Général sur les recommandations de ce Comité.

k) Rapport du Comité Ad Hoc sur la Réforme des Structures du Secrétariat Général de l'OUA

169. Le précédent rapport sur la réforme des structures de l'OUA élaboré par le Comité des 9, assorti des observations et commentaires du Secrétariat Général, a été présenté aux hautes instances politiques de l'OUA, successivement à l'Ile Maurice en Juin 1976, à Lomé en Février 1977, à Libreville en Juin 1977 et finalement à Tripoli en Février 1978.

170. A la 30ème Session Ordinaire du Conseil à Tripoli, les Etats membres, conscients de l'importance et de la complexité du problème et soucieux d'accomplir un travail utile qui réponde aux voeux des Chefs d'Etat et de Gouvernement, n'a pas cru devoir commettre à nouveau un Comité d'Experts de 14 membres, comprenant :
le Mozambique, la Zambie, le Cameroun, le Zaïre, le Congo, le Nigéria, le Ghana, le Togo, la Guinée, le Soudan, l'Ethiopie, la Tanzanie, la Libye, l'Egypte auquel il a été demandé :

1. d'étudier et de faire la synthèse des rapports pertinents concernant la Réforme des Structures du Secrétariat Général de l'OUA ;

2. de faire des recommandations à la 31ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, en tenant compte des remarques des Etats membres, du Secrétariat Général Administratif et des pratiques en usage dans les autres organisations internationales dans ce domaine;

3. de déterminer, en collaboration avec le Secrétariat Général, les incidences financières de ces recommandations ;

4. de s'assurer que les recommandations soient transmises aux Etats membres à la fin du mois de Mai 1978.

171. Comme prévu, le Comité des 14 s'est réuni à Addis Abéba en Avril et en Mai 1978.

172. Le Secrétariat Général a apporté au Comité des 14 toute sa coopération en vue de faciliter l'exécution de son importante mission.

**AFRICAN UNION  UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository** **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1978-07

# Rapport du Secretaire General Administratif Couvrant la Periode de Fevrier 1978 à Juin 1978

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

https://archives.au.int/handle/123456789/9907

*Downloaded from African Union Common Repository*